



# Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

**42<sup>e</sup>** séance plénière

Vendredi 31 octobre 1997, à 10 heures

New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Oudovenko ..... (Ukraine)

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

## Point 156 de l'ordre du jour

### Vers une culture de la paix

#### Note du Secrétaire général (A/52/292)

#### Projet de résolution (A/52/L.4)

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : La note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a été publiée sous la cote A/52/292.

Je donne la parole au représentant du Bangladesh, qui va présenter le projet de résolution A/52/L.4.

**M. Rahman** (Bangladesh) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole concernant le point 156 de l'ordre du jour, intitulé «Vers une culture de la paix», que l'Assemblée générale examine pour la première fois en tant que point distinct.

De concert avec l'Argentine, le Bhoutan, la Bolivie, le Costa Rica, la Côte d'Ivoire, Djibouti, El Salvador, la Géorgie, la Guinée-Bissau, le Guyana, le Honduras, le Mali, la Mauritanie, la Mongolie, la Namibie, le Nicaragua, le Panama, les Philippines, le Sénégal, le Turkménistan et le

Venezuela, le Bangladesh a demandé l'inclusion à l'ordre du jour d'un point distinct concernant cette question très importante. La demande figure dans le document A/52/191. Le Bureau, ainsi que la plénière de l'Assemblée, ont décidé par consensus d'inclure ce point à l'ordre du jour et de l'examiner en séance plénière.

À l'approche du nouveau millénaire, nous faisons face aux défis d'un monde interdépendant tout en étant en présence des vastes possibilités qu'il offre. Le monde actuel est fondamentalement une famille planétaire fondée sur les acquis de l'interdépendance et de l'interaction, et sur un vaste échange d'idées, de cultures, de ressources, de techniques et d'informations. C'est dans ce contexte qu'une culture de la paix, par opposition à une culture de la violence ou de la guerre, prend son sens.

Le concept est encore neuf, mais la culture de la paix s'enracine dans notre culture de convivialité et de partage social, dans la tolérance et le respect des droits de l'homme, dans les principes de la démocratie et de la liberté et dans notre quête collective de coexistence pacifique. À l'heure où nous essayons de faire face à une multitude de problèmes qui dépassent les frontières, une culture de la paix et de l'harmonie, qui s'opposerait à une culture de la guerre, de la violence et du conflit, pourrait devenir le fondement d'une alliance susceptible de déboucher sur une action mondiale.

Le système des Nations Unies lui-même a été créé dans une large mesure en vue de dépasser la guerre et la violence au profit d'une culture de paix et de non-violence. Depuis cette époque, les principes d'une culture de la paix ont été diversement définis dans les grands programmes et instruments adoptés au fil des ans. L'idée d'une culture de la paix s'est aussi retrouvée en bonne place dans tous les textes adoptés à la suite des grandes conférences internationales organisées ces dernières années. Cette idée, que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a définie, est déjà activement défendue à de nombreux niveaux et dans bien des pays. Le mouvement se mondialise progressivement. La promotion du concept au niveau national et dans toutes les sociétés afin de parvenir à une meilleure compréhension et à une coexistence plus harmonieuse des divers groupes, ainsi qu'aux niveaux bilatéral, régional et international, ne pourra que compléter des initiatives et programmes déjà entrepris avec des objectifs similaires. De même, nous croyons que le système des Nations Unies pourrait lancer des initiatives visant à promouvoir une culture de la paix, qui complèteraient bien par ailleurs les activités des Nations Unies en matière de maintien de la paix, de désarmement, de développement, de droits de l'homme et de promotion de la femme.

En prônant notre appui au développement et à la promotion d'une culture de la paix, nous considérons qu'il s'agit essentiellement d'un processus de transformation et de renforcement des institutions qui doit se fonder sur les particularités socioéconomiques et culturelles de telle ou telle société et de tel ou tel organisme donné. Nous voudrions en outre souligner les relations existant entre la paix et le développement et la nécessité d'édifier une culture de la paix étroitement liée à l'objectif de la coopération internationale et d'un développement humain durable.

La tâche qui consiste à instaurer une culture de la paix exige d'entreprendre des activités éducatives, culturelles, sociales et civiques de grande envergure fondées sur une communauté d'intérêts et des objectifs partagés. La paix ce n'est pas seulement l'absence de guerre et de conflit. La culture de la paix doit être interprétée comme un processus positif, dynamique et participatif, intrinsèquement lié à la démocratie, la justice et le développement, où les différences sont respectées, le dialogue encouragé et où les conflits cèdent le pas à la coopération. Aussi, pour susciter un mouvement d'ampleur mondiale en faveur d'une culture de la paix, conviendrait-il de former des alliances entre diverses organisations intergouvernementales et gouvernementales, ainsi qu'avec tous les autres interlocuteurs de la société civile.

Le rapport du Directeur général de l'UNESCO, qui nous a été transmis par le Secrétaire général dans le document A/52/292, présente un tableau complet de l'élaboration de cette notion et des diverses activités actuellement entreprises pour promouvoir une culture de la paix. Nous le remercions de nous avoir fourni les éléments d'un projet de déclaration et de programme d'action relatifs à une culture de la paix qui, à notre avis, offrent une base utile pour élaborer un projet de déclaration et de programme d'action.

Le projet de résolution consacré à ce point de l'ordre du jour, qui figure dans le document A/52/L.4, indique la procédure à suivre en demandant au Secrétaire général de présenter à la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale en 1998, avec le concours du Directeur général de l'UNESCO et compte tenu des vues des États Membres, un projet de déclaration et de programme d'action relatifs à une culture de la paix. Lorsque ce projet sera disponible, le processus intergouvernemental d'examen du projet de déclaration et de programme d'action en vue de son adoption devrait alors commencer. Comme l'Assemblée le sait, le Conseil économique et social a recommandé à l'Assemblée générale de proclamer l'an 2000 Année internationale de la culture de la paix. L'adoption du projet de déclaration et de programme d'action par l'Assemblée l'année antérieure, c'est-à-dire en 1999, devrait, nous l'espérons, imprimer l'élan nécessaire pour que cette année soit célébrée de la manière voulue.

Selon nous, une culture de la paix implique la non-violence et le respect des droits de l'homme. Elle a trait au respect et à la solidarité entre les peuples, au dialogue entre les cultures, à la corrélation entre la paix, la participation démocratique et le droit au développement, à l'égalité entre hommes et femmes. Engageons-nous tous, en tant que membres de cette famille mondiale, à tracer une nouvelle voie pour une culture de la paix.

Avec l'assentiment de l'Assemblée générale, je voudrais maintenant présenter le projet de résolution A/52/L.4 intitulé «Vers une culture de la paix». Outre les coauteurs énumérés dans le document, l'Algérie, l'Argentine, le Bhoutan, la Bolivie, Djibouti, le Kirghizistan, la Mongolie et le Turkménistan ont également coparrainé le projet de résolution, portant à 37 le nombre total des coauteurs.

La notion d'une culture de la paix est fondée sur la conviction fondamentale que pour préserver les générations futures du fléau de la guerre, il importe de passer d'une culture de la guerre et de la violence à une culture de la paix.

Le projet de résolution prend acte du rapport du Directeur général de l'UNESCO publié sous la cote A/52/292 qui présente les éléments d'un projet de déclaration et de programme d'action concernant une culture de la paix. Le Secrétaire général est prié de présenter un projet de déclaration et de programme d'action concernant une culture de la paix avec le concours du Directeur général de l'UNESCO et en tenant compte des vues exprimées par les États Membres lors du débat qui sera consacré à l'examen de cette question à la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale. Le projet décide en outre d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale le point intitulé «Culture de la paix».

Il s'agit fondamentalement d'une résolution de procédure et j'espère qu'elle sera adoptée par consensus.

**Mme Decerega Smith** (Panama) (*interprétation de l'espagnol*) : Panama qui s'est porté coauteur du projet de résolution A/52/L.4, réaffirme par ce geste notre adhésion aux idées et aux objectifs qui sont à la base de l'initiative entreprise par l'UNESCO, à laquelle l'ONU a commencé à s'associer en adoptant les résolutions 51/101 et 50/173.

Depuis qu'a été inscrite en 1946 dans la Constitution de l'UNESCO la sage constatation selon laquelle la guerre trouve son origine dans l'esprit des hommes, la réalité nous montre qu'éliminer la guerre pour la remplacer par la paix est une oeuvre de longue haleine qui exige l'engagement de la communauté internationale.

L'humanité a accumulé science et conscience pour ce qui est des problèmes qui suscitent l'apparition des guerres. Dans cette accumulation d'informations et de réflexions, l'UNESCO a une vocation reconnue et pour mandat de combattre l'ignorance, de promouvoir des progrès dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication qui sous-tendent l'épanouissement des individus et des sociétés développées.

Depuis 1989, à la fin de la guerre froide, le concept d'une culture de la paix a commencé à occuper une place importante dans les efforts intellectuels et les activités opérationnelles de l'UNESCO. En examinant ce concept, l'Assemblée générale de l'ONU est consciente que la culture de la paix a déjà fait l'objet de projets pilotes que l'UNESCO a exécutés avec succès dans de nombreux pays.

Ma délégation remercie le Secrétaire général de l'ONU et le Directeur général de l'UNESCO de nous avoir éclairés sur la genèse et l'évolution de cette notion grâce au docu-

ment A/52/292 qui explique clairement que le projet transdisciplinaire intitulé «Vers une culture de la paix» sera réaménagé et renforcé conformément aux directives des organes directeurs de l'UNESCO mais que les objectifs généraux du projet ne pourront être atteints que sous la direction de l'ONU.

Ma délégation estime que la présente session de l'Assemblée générale doit accepter que l'ONU joue ce rôle directeur et c'est pourquoi nous appuyons la décision prise par le Conseil économique et social en juillet dernier en vue de proclamer l'an 2000 Année internationale de la culture de la paix. En outre, nous suivons avec intérêt l'appel lancé par les lauréats du prix Nobel de la paix demandant que soit consacrée une décennie à la culture de la non-violence pour la période allant de l'an 2000 à 2010.

Les éléments constitutifs du projet de déclaration et de programme d'action sur une culture de la paix possèdent, de l'avis de ma délégation, plusieurs mérites. Si nous voulions exposer ces mérites à cette séance plénière, nous devrions alors nous attarder à faire une analyse des textes mentionnés. Par souci de brièveté, nous nous bornerons à dire que certains des éléments contenus dans ces deux textes coïncident avec les engagements pris par les États Membres de l'ONU lors des grandes conférences qui ont eu lieu depuis 1992.

Il convient de souligner que ces textes sont conformes aux déclarations et aux plans d'action adoptés à Rio de Janeiro, à Vienne, à Copenhague et à Beijing. Mais il nous paraît important de dire qu'ils contiennent également un supplément d'âme, car en associant la paix et la culture, ils permettent au Nations Unies de réaliser la synthèse attendue des objectifs matériels et spirituels des êtres humains.

Le projet «Vers une culture de la paix» devrait continuer à figurer à l'ordre du jour de l'Organisation comme élément d'un processus nécessaire où la politique, dans toutes ses dimensions, et l'éthique, avec toutes ses exigences, seraient intégrées aux discussions et au processus de prise de décisions au sein des Nations Unies.

Au travers du projet «Vers une culture de la paix», les Nations Unies traduiront l'affirmation scientifique selon laquelle les êtres humains ne sont pas génétiquement programmés pour la guerre en une affirmation éthique concernant le destin transcendantal de l'humanité, destin que l'ONU s'est engagée à assurer dans la liberté, la compréhension mutuelle, la participation et la solidarité.

Nous appuyons sans réserve les déclarations des délégations d'El Salvador, au nom des pays de l'isthme centraméricain, et du Paraguay, au nom du Groupe de Rio.

**M. Mra** (Myanmar) (*interprétation de l'anglais*) : Après la Seconde guerre mondiale, l'ONU s'est vu confier la tâche de préserver les générations futures du fléau de la guerre. L'Organisation s'est acquittée de cette lourde responsabilité aux mieux de ses possibilités, et a obtenu des succès incontestables. Avec la fin de la guerre froide, cette tâche est devenue d'une plus grande complexité, nécessitant, pour atteindre son objectif originel, une nouvelle approche portant sur le long terme.

Contrairement à une idée largement répandue, la fin de la guerre froide fait planer des incertitudes sur le XXI<sup>e</sup> siècle, comme l'attestent de façon éloquente les événements de l'après-guerre froide. Un seuil de tolérance très bas entre les différents groupes et cultures ethniques a fait naître un climat de méfiance accrue et de tension exacerbée au sein des nations. Ainsi, à l'issue de la guerre froide, nous avons assisté à de tragiques actes de violence, à des conflits armés dans diverses régions du monde. Ces douloureux événements ont entraîné la perte de milliers de vies innocentes. Si nous n'y prenons garde, certaines parties du monde risquent d'être touchées par ces actes de violence. Cela démontre à l'évidence que la simple prévention du déclenchement de la violence et des conflits n'est pas suffisante pour préserver la postérité du fléau de la guerre. Comme le Secrétaire général le souligne fort justement dans son rapport,

«L'accomplissement de cette tâche exige que les structures et les manifestations de la guerre mais également ses racines culturelles profondes — la culture de la violence et de la guerre — soient transformées en culture de la paix.» (A/52/292, par. 2)

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a joué un rôle extrêmement important dans la promotion d'une culture de la paix, une idée qui a vu le jour au Congrès international ayant pour thème «La paix dans l'esprit des hommes», tenu en Côte d'Ivoire en juillet 1989. L'UNESCO a créé le Programme pour une culture de la paix en 1993 et, à la vingt-huitième session de sa conférence générale, elle a déclaré que la transition d'une culture de la guerre vers une culture de la paix était le défi majeur auquel le monde doit faire face en cette fin de siècle. Depuis lors, l'UNESCO a entrepris maintes activités à de nombreux niveaux, dans le cadre de son projet transdisciplinaire «Vers une culture de la paix». À cet égard, nous nous félicitons des initiatives prises par

l'UNESCO et remercions le Secrétaire général et le Directeur général de cet organe de nous avoir fourni une description utile des activités de l'UNESCO réalisées dans le cadre de son action pour promouvoir une culture de la paix. Nous apprécions également le fait que l'UNESCO nous a fourni, en vertu de la résolution 51/101 de l'Assemblée générale, les éléments pour l'établissement d'un projet de déclaration et de programme d'action pour une culture de la paix. Ces éléments sont, à notre avis, très intéressants et bien pensés.

Comme le constate le Secrétaire général dans son rapport, une culture de la paix est un processus qui naît des convictions et des actions des individus, et qui évolue dans chaque pays en fonction du contexte historique, socioculturel et économique qui lui est propre.

Nous partageons cet avis étant donné notre expérience pratique en matière de restauration de la paix dans le pays. Il convient toutefois de souligner ici que les contextes économique, socioculturel et historique ne sont pas de simples conditions passives au développement d'une culture de la paix. Ce sont des facteurs déterminants du processus. Réussir ce processus présuppose une profonde compréhension de ces facteurs et l'élimination des anciens comportements conditionnés et forgés dans des situations et des contextes particuliers. À cet égard, l'expérience nationale du Myanmar permet de comprendre ce que signifie l'édification de la paix.

En tant que pays ayant connu de multiples problèmes d'insurrection tout au long de son histoire de l'après-indépendance, le Myanmar est parfaitement conscient des incidences socioéconomiques et politiques de l'édification de la paix, de la nature fragile de ce processus et des obstacles qui le jalonnent. Le Myanmar a connu son premier problème d'insurrection immédiatement après être devenu indépendant du Gouvernement britannique. Ce problème a atteint très vite une grave dimension nationale qui a entravé lourdement ses efforts de développement du pays. Les zones frontalières ont pris énormément de retard dans tous les domaines par rapport aux autres régions du Myanmar, et cela principalement à cause du problème de l'insurrection. La méfiance s'est accrue considérablement entre les races nationales. Bien que de sérieuses tentatives aient été faites par les précédents gouvernements du Myanmar pour engager les groupes d'insurgés à participer à des négociations de paix, pendant longtemps cette paix n'a pu être instaurée dans notre pays.

Découragé par les revers des gouvernements précédents en matière de paix, le Conseil d'État pour le rétablis-

sement de l'ordre public, lorsqu'il a accédé au pouvoir, en 1988, a pris de nouvelles initiatives en matière de paix. S'écartant des méthodes précédentes, il s'est attaché au développement des zones frontalières où l'insurrection régnait auparavant. Dans le cadre de cette nouvelle approche, le Gouvernement a lancé des projets de développement pour ces régions et a répondu aux besoins élémentaires de leur population. En outre, les races nationales dans les zones concernées ont eu la possibilité de participer à ces activités. Les efforts sincères du Gouvernement pour tenir compte des préoccupations et des intérêts des races nationales ont fait naître la compréhension, la confiance et la coopération entre elles. La méfiance a fait place à des comportements positifs. Ainsi un nouveau climat s'est instauré, dans lequel les adversaires d'autrefois sont devenus des partenaires pour le développement. La nouvelle politique a permis d'obtenir des résultats sans précédent. Aujourd'hui, 16 des 17 groupes armés sont rentrés dans la légalité et se sont attelés à des activités en matière de développement dans leurs régions respectives. Cela a conduit à l'instauration d'une paix généralisée que le Myanmar n'avait jamais connue dans son histoire moderne.

Toute paix imposée est une paix fragile. Pour instaurer la paix au Myanmar, le Gouvernement n'a pas fait usage de la force des armes. Il a plutôt cherché à toucher les cœurs et les esprits des races nationales qui, autrefois, étaient exclues de toutes les activités nationales et donc marginalisées dans leur propre pays. Le Gouvernement s'est occupé de leurs problèmes en toute bonne foi. Nous sommes convaincus que la paix dont nous jouissons aujourd'hui, qui a été édiflée grâce à la coopération et la compréhension, continuera de prévaloir dans tout le pays et profitera à toute la région.

Le Myanmar reconnaît que la promotion d'une culture de la paix ne se limite pas à un pays ou une région. Il doit s'agir d'un effort mondial. Toutefois, selon nous, il convient avant toute chose d'ancrer solidement la culture de la paix au niveau national. L'échec ou le succès des efforts nationaux déterminera si oui ou non nous pouvons réussir sur le plan mondial. C'est pourquoi nous voudrions souligner la nécessité pour la communauté internationale de faire preuve de solidarité envers les gouvernements nationaux et les efforts qu'ils déploient pour édifier la paix.

Une tâche considérable nous attend aujourd'hui : celle d'édifier une culture de la paix pour le siècle prochain. Comme nous le savons, il s'agit là d'un processus global, visant le long terme. Toutefois, dans la mesure où diverses activités de promotion d'une culture de la paix sont entreprises à de si nombreux niveaux, et dans tant de régions,

nous sommes convaincus que le processus est sur la bonne voie, et nous espérons qu'il aboutira.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais proposer que la liste des orateurs dans le débat sur ce point de l'ordre du jour soit clôturée ce matin à 11 heures.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je demande donc aux représentants qui souhaitent participer au débat de s'inscrire sur la liste des orateurs le plus rapidement possible.

**M. Bune** (Fidji) (*interprétation de l'anglais*) : Les Fidji, qui figurent parmi les coauteurs du projet de résolution dont nous sommes saisis, souhaitent exprimer leur ferme appui à ce document. Le projet de résolution, entre autres choses, note que dans son rapport sur les activités d'éducation menées dans le cadre du projet «Vers une culture de la paix», le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) indique que la transition d'une culture de la guerre vers une culture de la paix a été retenue par l'UNESCO comme objectif prioritaire et est déjà amorcée à de multiples niveaux par le système des Nations Unies au moment où il entre dans le XXIe siècle. Le projet de résolution prie le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, à sa cinquante-troisième session, avec le concours du Directeur général de l'UNESCO, un projet de déclaration et de programme d'action sur une culture de la paix. Le Secrétaire d'État aux affaires étrangères du Bangladesh, l'Ambassadeur Rahman, a présenté le projet de résolution de la manière la plus claire et la plus éloquente qui puisse être. Nous lui en sommes tout particulièrement reconnaissants; et nous sommes certains que l'Assemblée générale adoptera le projet de résolution par consensus.

Le rapport de l'UNESCO transmis par le Secrétaire général dans le document A/52/292, présenté en application de la résolution 51/101, adoptée l'an dernier par l'Assemblée générale, fournit une base importante et utile pour nos délibérations sur cette question.

La paix durable incarne depuis toujours le rêve et le vœu les plus ardents de toutes les nations et de toutes les générations. La paix durable est le fondement même des relations amicales et constructives, bilatérales et internationales. C'est le pilier du progrès et du développement des États-nations.

Mon pays, les Fidji, est foncièrement attaché à la promotion d'une paix durable dans le monde. Nous avons donné des preuves tangibles de notre engagement en participant pleinement et activement à quasi toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Plusieurs de nos courageux soldats de la paix ont perdu la vie en défendant la cause de la paix.

Le Préambule de la Charte de notre Organisation exprime la détermination des peuples des Nations Unies à :

«préserver les générations futures du fléau de la guerre, qui deux fois en l'espace d'une vie humaine, a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances».

Nous, représentants du monde, pouvons traduire cette détermination dans les faits, en édifiant une culture de la paix. Le Préambule exprime ensuite la détermination des peuples des Nations Unies à pratiquer la tolérance, à vivre dans la paix l'un avec l'autre, dans un esprit de bon voisinage, à unir leurs forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales et à accepter des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun. La Charte, en d'autres termes, nous demande à tous, individuellement et collectivement, grands ou petits, puissants ou faibles, de préserver la paix internationale, de développer des relations amicales entre les nations et de réaliser une coopération internationale efficace — autant de principes fondamentaux qui caractérisent une culture de la paix.

Les Fidji sont convaincues que l'éducation est probablement le moyen d'action le plus efficace pour édifier une culture de la paix. En fait, toutes les grandes conférences des Nations Unies organisées ces six dernières années — le Sommet de la Terre de Rio, la Conférence mondiale de Vienne sur les droits de l'homme, la Conférence internationale du Caire sur la population et le développement, le Sommet mondial de Copenhague pour le développement social et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de Beijing — ont souligné le rôle déterminant de l'éducation dans la réalisation des objectifs de justice, d'égalité, de développement et de paix. De même, tous les membres de l'UNESCO, lors de la dernière Conférence générale de cette organisation, ont réaffirmé leur croyance en l'éducation en tant qu'élément clef favorisant la démocratie, le développement et la paix.

Aussi est-il urgent que nous réformions notre système d'éducation. Nous devons réexaminer les programmes scolaires pour déterminer les nouveaux besoins lors du prochain millénaire, et élaborer des cursus qui nous prépa-

rent et préparent les étudiants — qui sont les dirigeants de la prochaine génération — non seulement à l'exercice coûteux du maintien de la paix mais également à réagir rapidement aux signes précurseurs des menaces à la sécurité qui pourraient être éliminées essentiellement par des efforts civils déployés pour édifier la paix et prévenir la guerre.

C'est là la principale raison pour laquelle mon pays continuera de prôner, depuis cette tribune, la création de toute urgence, d'une division ou d'un service spécial des Nations Unies chargé d'entreprendre des activités de diplomatie préventive pour la prévention et le règlement des conflits. Un tel service permettra de détecter les conflits potentiels de façon que notre société puisse agir à temps et sauvegarder la paix, plutôt que de réagir à des situations où la violence a déjà éclaté.

Dans son «Agenda pour la paix», l'ancien Secrétaire général de l'ONU nous rappelle que le maintien de la paix n'est pas suffisant. Il y a aussi l'édification de la paix. La paix en est la condition préalable. Il ne peut y avoir de paix durable sans développement. Il ne peut y avoir de développement sans paix. La paix devrait être considérée comme un droit de l'homme, un droit fondamental de chaque être humain.

Pour cette raison, ma délégation voudrait rendre un vibrant hommage à l'UNESCO pour son engagement actif dans diverses activités de promotion d'une culture de la paix, tant au niveau mondial que régional et national, en particulier par le biais de ses programmes d'éducation, de science, de culture et de communication, ainsi que pour la campagne mondiale de sensibilisation qu'elle mène.

Ma délégation estime que la priorité universelle pour les nations est d'éviter la guerre et d'édifier une culture de la paix.

Une culture de la paix favorisera la coopération internationale pour le développement économique et social et la croissance économique soutenue des pays en développement, et permettra que les milliards de dollars consacrés chaque année aux armes meurtrières et de destruction massive soient consacrés à l'élimination de la pauvreté, à la promotion du développement humain et à l'édification d'un monde meilleur pour tous, tant dans les pays développés que dans ceux en développement.

L'adoption rapide d'une déclaration et d'un programme d'action sur une culture de la paix profitera à chacune des nations du monde. Aussi en appelons-nous à l'Assemblée

générale pour qu'elle adopte ce projet de résolution par consensus.

**M. Mabilangan** (Philippines) (*interprétation de l'anglais*) : Pendant les 50 années qui ont suivi la fin de la Seconde guerre mondiale, l'humanité a vécu une période d'affrontement continu dans beaucoup de régions du monde. On a estimé que quelque 138 guerres ont causé plus de 25 millions de décès pendant cette période. Ces trois dernières années seulement, l'ONU a enregistré 82 conflits dont 79 se sont produits à l'intérieur de pays. Il est paradoxal que l'humanité continue de souffrir des conséquences tragiques de la violence et des conflits armés après le terrible bain de sang des deux guerres mondiales.

Ce qui est paradoxal, c'est que la paix n'est pas étrangère à l'humanité. L'histoire contient nombre d'exemples de peuples qui ont appris à vivre dans la paix et l'harmonie. Pourtant, la violence continue d'être omniprésente dans le comportement humain. Elle semble tellement incrustée dans notre culture que la paix n'apparaît souvent plus que comme une pause momentanée entre les conflits.

La violence est bien enracinée dans l'esprit des hommes. Par conséquent, la paix doit devenir partie intégrante de notre conscience. En tant qu'individus, nous devons intérioriser la culture de la paix. En tant que société, nous devons institutionnaliser la pratique de la paix.

L'instauration d'une culture de la paix est une initiative bienvenue et opportune. Ayant elles-mêmes fait l'expérience des conséquences tragiques d'un conflit armé, les Philippines appuient fermement cette initiative, ainsi que les efforts de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en vue d'engager toute la communauté des nations dans l'édification d'une culture de la paix. Pour cette raison, les Philippines se sont associées à d'autres États pour parrainer une résolution de l'Assemblée générale sur une culture de la paix. Dans le cadre de leur programme national de culture de la paix, les Philippines ont parrainé le deuxième Forum international sur la culture de la paix, qui s'est tenu à Manille en 1995, en coopération avec l'UNESCO. Pour assurer le suivi de ce forum, et conformément à l'accord de paix de 1996 intervenu entre le Gouvernement philippin et le Moro National Liberation Front (MNLF), le Président Fidel Ramos a accepté la proposition du Directeur général de l'UNESCO concernant la création d'un centre pour la culture de la paix aux Philippines. De plus, le Gouvernement philippin est en train d'élaborer des programmes officiels et officieux d'éducation pour la paix et d'établir un réseau de centres pour la paix dans tout le pays.

Dans l'ensemble, nous pensons que le document A/52/292, intitulé «Vers une culture de la paix», est un point de départ utile pour la discussion des éléments du projet de déclaration et de programme d'action sur une culture de la paix. Nous apprécions les efforts déployés par l'UNESCO pour préparer le document et le mettre à la disposition des délégations.

Nous pensons comme le Directeur général de l'UNESCO que le temps est venu pour l'ONU de s'attaquer directement au problème de la promotion d'une culture de la paix. Bien que l'éducation continuera de jouer un rôle déterminant à cet égard, il faut maintenant déployer des efforts concertés et coordonnés sur un front plus large. Dans le cadre de cette initiative, les gouvernements doivent donner le pas. Plus que toute autre institution de la société, ils sont en mesure de mobiliser efficacement la détermination et les ressources devant permettre de réaliser des progrès dans l'instauration d'une culture de la paix. Le projet de déclaration et de programme d'action relatif à une culture de la paix doit donc incarner ce principe cardinal.

Nous pensons qu'il est approprié que le préambule du projet de déclaration rappelle les accords internationaux pertinents. Cependant, il devrait être suivi d'une évaluation complète des progrès réalisés jusqu'ici en matière de promotion d'une culture de la paix. Outre le fait de nous fournir un point de repère sur la situation actuelle, cette évaluation nous indiquera la direction à suivre, les obstacles qui se dressent sur notre chemin et la façon dont l'ONU peut les surmonter.

Le projet de programme d'action déclare à juste titre que le défi de la promotion d'une culture de la paix devrait être placé au centre de l'ordre du jour de l'ONU. Nous sommes également d'avis que la tâche principale de l'ONU doit être de regrouper les diverses initiatives de paix dans le monde et de promouvoir un mouvement mondial pour la paix. L'ONU devrait forger un réseau de partenariats entre les gouvernements et les institutions de la société civile à l'intérieur et à l'extérieur des frontières nationales. Les actions communes de recherche de consensus et d'établissement de normes sont les points forts de l'ONU. Le projet de programme d'action devrait miser sur ces capacités pour renforcer les programmes d'éducation, d'information et de communication de l'UNESCO.

Nous pensons également qu'une sorte de mécanisme de coordination est nécessaire pour assurer une mise en oeuvre coordonnée du programme d'action. Sur le plan intergouvernemental, l'Assemblée générale devrait envisager la possibilité de répartir les tâches identifiées dans le projet

de programme d'action de façon à ce que leur mise en oeuvre soit confiée à l'organe approprié des Nations Unies. Il faudrait également examiner la question de l'appui coordonné du Secrétariat de l'ONU et si possible du Comité administratif de coordination.

Le financement des activités de promotion d'une culture de la paix est d'une importance déterminante pour la mise en oeuvre du programme d'action. La mise en commun de ressources déjà disponibles à l'intérieur du système des Nations Unies et allouées aux activités en matière de paix pour financer les programmes communs constituerait un bon point de départ. La participation aux coûts des ressources financières fournies par les gouvernements et les organisations non gouvernementales aura pour effet de multiplier la disponibilité de ressources à affecter au financement d'activités importantes sur le plan stratégique.

Voilà, en résumé, les commentaires préliminaires de la délégation des Philippines sur le projet de déclaration et de programme d'action sur une culture de la paix.

**M. Castaneda-Cornejo** (El Salvador) (*interprétation de l'espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole sur le point 156 de l'ordre du jour, intitulé «Vers une culture de la paix», au nom des pays suivants : Costa Rica, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama et El Salvador.

Je tiens d'abord à remercier le Secrétaire général et le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour le rapport (A/52/292) qu'ils ont présenté sur la question dont nous sommes saisis. Il est très important pour nos débats à l'Assemblée. Nous tenons également à nous associer aux observations faites par les orateurs précédents au nom de délégations qui comptent également parmi les auteurs du projet de résolution.

Comme l'a reconnu la vingt-huitième Conférence générale de l'UNESCO en 1995, la transition d'une culture guerrière à une culture de la paix est l'un des plus grands défis auxquels l'humanité doit aujourd'hui faire face. Comme la paix transcende les accords politiques, économiques ou culturels entre les États, un processus d'assimilation de ses valeurs fondamentales doit s'installer dans l'esprit des citoyens et des citoyennes.

Les peuples d'Amérique centrale ont souffert, directement ou indirectement, des conséquences de la prédominance d'une culture belliqueuse. Pendant plus d'une décennie, nous avons été attirés dans un tourbillon de destruction

physique et spirituelle qui a fini par affaiblir grandement les principes de la démocratie, de la liberté et de la justice sociale.

L'Amérique centrale a maintenant réalisé la paix, avec l'appui de la communauté internationale et de divers organes et institutions spécialisées du système des Nations Unies. L'effort commun pour instaurer une culture de la paix dans la région a dépassé le niveau de la discussion intellectuelle pour devenir une réalité de la vie quotidienne, dans le cours de laquelle nous encourageons et entretenons les valeurs concrètes de la paix : tolérance, respect des droits de l'homme, solidarité, justice sociale et refus de la violence comme outil de règlement des conflits sociaux ou autres. Voilà autant d'éléments qui contribuent au développement intégral de nos peuples.

Pour les habitants d'Amérique centrale, la promotion d'une culture de la paix signifie une connaissance approfondie et scientifique de la société dans laquelle nous vivons, de sa diversité et de son histoire. Il faut aussi avoir une vision claire de la société que l'on souhaite édifier à l'avenir, en respectant ses valeurs et son potentiel. Il s'agit là d'un défi considérable pour nos peuples et nos dirigeants car il s'agit de mettre en valeur de façon créative le citoyen de demain, dans un contexte social en évolution et solidaire, en tant qu'être capable d'exploiter ses énergies positives.

Nous sommes donc convaincus que l'éducation joue un rôle indispensable dans ce processus créateur; mais il s'agit d'une éducation dépassant les aspects formels et répondant aux besoins réels et aux conditions particulières de chacun de nos peuples. Une éducation de cette nature exige, à notre avis, trois niveaux de connaissances et de développement.

Premièrement, elle exige une éducation pour le respect de soi-même étant donné que les sociétés qui connaissent des conflits divers sont de toute évidence des sociétés divisées au sein desquelles il faut renforcer le sens collectif de l'appartenance. L'éducation doit donner une forme institutionnelle à ce sentiment d'appartenance en développant la confiance en soi chez tous les citoyens pour qu'ils puissent assumer les valeurs universelles et les enrichir de celles qui leur sont propres.

Deuxièmement, elle exige une éducation pour la solidarité pour assurer l'intégration durable de nos peuples sur une base solide de confiance personnelle et nationale en tant que condition préalable d'une harmonie collective. Cette éducation suppose le renforcement croissant, dans l'esprit et la conscience des citoyens, du principe de la responsabilité partagée.

Troisièmement, elle demande une éducation pour le développement assurant la construction d'un monde de satisfactions spirituelles et matérielles sur la base d'une confiance en soi active et solidaire, puisque, pour nous, un des objectifs de l'éducation est l'épanouissement de l'homme pour qu'il puisse mieux se connaître, communiquer et être heureux.

Compte tenu de ces réflexions, il convient de mettre en lumière l'appel universel du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à l'ouverture du Forum national de réflexion sur l'éducation et une culture de la paix, qui a eu lieu en avril 1993 en El Salvador. Dans cet appel, il a notamment indiqué que la promotion de l'apprentissage et du vécu de la culture de la paix exige une éducation classique et une autre non officielle, comme dans les diverses manifestations de la vie quotidienne. Il a également souligné qu'il est important de privilégier le contact, les échanges et la créativité culturelle aux niveaux national et international en tant que moyens de reconnaître et de respecter autrui et ses différences. Il a estimé que le renforcement de la coopération internationale visant à éliminer les causes socioéconomiques des conflits armés et des guerres constitue l'une des tâches primordiales dans l'édification d'un monde meilleur pour tous.

Cet appel a été entendu, notamment, par plus de 400 parlementaires des différentes assemblées législatives des Amériques, réunis dans la ville de Québec (Canada), du 18 au 22 septembre 1997. Dans la déclaration adoptée dans le cadre de la première Conférence parlementaire des Amériques, ils ont manifesté leur appui à l'initiative de l'UNESCO qui vise à diffuser les valeurs de la paix par le biais du respect des droits de l'homme et du renforcement d'une culture de la paix. Le moment est donc venu de traduire les paroles en actes, d'accentuer l'application des programmes nationaux pour une culture de la paix dans chacun des États Membres, d'élaborer ces programmes dans les pays qui ne l'ont pas encore fait et de pouvoir ainsi enrichir la conscience collective de la communauté internationale.

Dans le rapport présenté aux États Membres par le Secrétaire général, en coordination avec le Directeur général de l'UNESCO, nous trouvons de nombreux éléments importants pour la rédaction d'une déclaration et l'élaboration d'un programme d'action sur la culture de la paix. Nous estimons que les contributions que les délégations pourront apporter au cours des prochains mois seront très utiles pour les définir avec plus de précision.

Enfin, nous nous engageons fermement à imprimer un élan à cette initiative qui va contribuer pour beaucoup à la création d'un climat international favorable à la compréhension des valeurs d'une culture de la paix chez tous les hommes et toutes les femmes, ce qui, nous en sommes certains, nous rapprochera encore davantage des buts et principes de la Charte des Nations Unies et de l'édification d'un monde meilleur pour tous.

**M. Bamba** (Côte d'Ivoire) : J'ai grand plaisir à prendre la parole ce matin pour exprimer l'appui enthousiaste de ma délégation au projet de résolution que vient de présenter le représentant du Bangladesh, intitulé «Vers une culture de la paix», sujet qui revêt pour nous la plus grande importance.

La Côte d'Ivoire est coauteur de ce projet de résolution et s'associe pleinement aux arguments pertinents exposés par les autres coauteurs et l'ensemble des orateurs qui m'ont précédé.

Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour l'excellent rapport mis à notre disposition en relation avec ce sujet, et qui figure au document A/52/292.

Les activités de maintien de la paix, la gestion des situations humanitaires dérivées des conflits armés et la défense des droits de l'homme se retrouvent aujourd'hui plus que jamais auparavant au centre de l'action de l'ONU. Ce n'est donc pas par hasard que la nouvelle configuration des Nations Unies fait une place de choix à ces activités.

Nous saluons avec admiration et respect les nombreux succès obtenus par l'ONU dans les diverses opérations de maintien de la paix, ce qui démontre s'il en était encore besoin la compétence et l'expertise acquises par elle dans ce domaine important et crucial de ses missions. En outre, des sommes importantes ont été dégagées pour conduire et mener à bien ces missions.

Donc, s'il est vrai qu'il faille intervenir dans les conflits violents après qu'ils aient éclaté pour s'employer à rétablir, maintenir et consolider la paix, et également s'atteler à la reconstruction, nous estimons qu'il est tout autant indispensable et également plus efficace de prévenir d'abord cette violence en s'attaquant à ses causes. D'où la justification d'inculquer une culture de la paix dans nos différentes sociétés.

Par ailleurs, pendant la période d'après conflit aucune oeuvre de reconstruction ne sera réellement complète si elle n'intègre la composante relative à la culture de la paix.

Nous avons pour notre part en Côte d'Ivoire fait de la paix notre seconde religion. Nous avons appris que la paix est notre bien le plus précieux. Sans la paix, aucune activité constructive et durable n'est possible. Grâce au climat de paix qui existe chez nous, entretenu par la pratique permanente et patiente du dialogue, nous avons pu bénéficier, et Dieu merci, nous continuons de bénéficier d'une stabilité et d'une cohésion sociales solides, qui nous permettent de consacrer toutes nos énergies à l'oeuvre de développement du pays. Tout ceci a été possible grâce à la culture de la paix profondément enracinée dans notre patrimoine sociologique.

L'objectif que vise le projet de résolution A/52/L.4, à savoir l'élaboration d'un projet de déclaration et de programme d'action sur une culture de la paix, rejoint, selon nous, la préoccupation essentielle de l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies, car il est vrai — et je mets au défi quiconque de me prouver le contraire — que nous sommes tous ici des nations éprises de paix.

Aider donc à réaliser une transition d'une culture de la guerre vers une culture de la paix est assurément une entreprise noble à laquelle aucun d'entre nous ne souhaiterait être absent.

C'est pourquoi ma délégation appuie la proposition du représentant du Bangladesh en vue de l'adoption par consensus du projet de résolution A/52/L.4.

**M. Saguier Caballero** (Paraguay) (*interprétation de l'espagnol*) : C'est un honneur pour la délégation paraguayenne d'intervenir, au nom du Groupe de Rio, sur le point 156 de l'ordre du jour intitulé «Vers une culture de la paix».

De nos jours, la culture de la paix est un thème extrêmement sensible pour le monde entier. Le passage d'une culture de la guerre et de la violence à une culture de la paix et de la non-violence constitue la réponse aux principes établis dans le préambule de la Charte des Nations Unies :

«... à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie ... à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage».

Pendant longtemps, une des aspirations les plus chères à l'humanité a été de créer une stratégie mondiale visant la coexistence, le respect des valeurs individuelles et collectives, le respect des droits de l'homme, et d'encourager et d'inculquer des comportements propres à assurer le respect de la liberté, de la justice, de la démocratie, de la tolérance et de la solidarité, tous principes qui sous-tendent le refus de la violence, du non-respect de la vie et, ce qui est plus important, des conflits armés avec toutes leurs séquelles négatives.

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a eu ces valeurs à l'esprit en lançant ce programme. Ainsi, son objectif primordial est de préparer le monde au passage d'une culture de la violence et de conflits armés, de luttes fratricides et de grandes conflagrations à une culture de la paix. Nous, les pays membres du Groupe de Rio, souhaitons un monde meilleur, un XXIe siècle où prévalent les principes de la paix, de la coexistence pacifique, de la tolérance, du respect des droits de l'homme, de l'amitié entre les nations, les ethnies et les groupes religieux, et tenons à développer une culture qui facilite l'accès universel à l'éducation et au travail.

Nous comprenons parfaitement que ce n'est pas une tâche individuelle, ni d'un seul pays, ni d'un organisme, ni des Nations Unies, exclusivement. Comme l'indique l'UNESCO, doivent y contribuer toutes les organisations gouvernementales et non gouvernementales, les communautés civiles, religieuses, ainsi que les médias. C'est la raison pour laquelle la culture de la paix doit être le programme des éducateurs, servir de guide aux hommes politiques, aux parlementaires et aux dirigeants, enfin de tous ceux qui ont une responsabilité dans l'édification du futur.

**Mme Martínez** (Équateur) (*interprétation de l'espagnol*) : Bien que la position de mon pays ait déjà été exprimée par le Représentant permanent du Paraguay lors de l'allocation qu'il a donnée au nom du Groupe de Rio, ma délégation souhaiterait ajouter quelques commentaires personnels.

Il y a 50 ans, les gouvernements du monde se sont réunis dans l'objectif de «préserver les générations futures du fléau de la guerre». Il est donc temps de renouveler notre engagement d'oeuvrer de concert pour promouvoir un mouvement universel en faveur d'une culture de la paix. Les Membres de l'Organisation des Nations Unies ont de toute évidence le devoir de promouvoir un comportement s'inspirant de la paix, du respect et de la solidarité et de vivre en accord avec ces principes. Au niveau du pays, l'idée même de la culture de la paix s'inscrit dans le droit

de construire un avenir fondé sur la justice, la participation démocratique, une éducation appropriée et le respect des traditions qui encouragent et respectent les droits de l'homme, tout ceci étant consolidé par l'exercice du droit au développement.

Le concept même de la culture de la paix est profondément enraciné dans le peuple équatorien. Nous sommes fiers de nous proclamer épris de paix et nous nous efforçons de préserver le qualificatif d'«île de la paix» sous lequel nous sommes connus au niveau international. Néanmoins, nous reconnaissons que cette attitude positive doit être accompagnée d'une politique de concertation sur le plan économique, financier, social et environnemental, ce qui constitue une des plus grandes entreprises que l'humanité doit mener à bien. La voie vers une culture de la paix dans le monde interdépendant d'aujourd'hui requiert la coopération internationale. La paix ne signifie pas seulement l'absence de conflits armés, mais recouvre les dimensions non militaires de la sécurité humaine et du développement durable. Le peuple équatorien poursuit ses efforts en vue de réaliser les idéaux de paix, de pair avec le développement.

Ma délégation remercie et félicite le Directeur de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture pour l'excellent rapport qu'il a présenté sur les activités éducatives menées dans le cadre du projet «Vers une culture de la paix», figurant dans le document A/52/292.

À cet égard, je tiens à souligner que ma délégation partage ce qui est dit dans le rapport et souligne la contribution précieuse qui a été fournie en ce qui concerne la liste des éléments qui pourraient éventuellement être intégrés à un projet de programme d'action. Nous reconnaissons que seul le lien de l'égalité, du développement et de la paix est à même de faire disparaître à jamais le spectre de la guerre et de l'inégalité parmi les hommes et à cette fin nous réaffirmons les engagements que nous avons pris lors des grandes conférences des Nations Unies.

Enfin, ma délégation souhaite exprimer sa ferme intention de participer activement, lors de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale, à l'examen du projet de la déclaration et du programme d'action sur une culture de la paix qui, espérons-le, sera appuyé par une large majorité.

**M. Andjaba** (Namibie) (*interprétation de l'anglais*) : Depuis sa création en 1945, l'Organisation des Nations Unies a été le fer de lance de l'humanité qui aspire en commun à un monde pacifique, juste et prospère — un

monde enfin libéré de la guerre, de la cupidité et d'autres impulsions humaines ou sociales abominables.

Les auteurs brillants et clairvoyants de la Charte des Nations Unies et nous tous qui sommes les bénéficiaires de leur sagesse et de leur imagination collectives avons raison d'espérer une ferme consolidation d'un ordre mondial démocratique, stable et charitable qui rompe clairement avec le passé caractérisé par deux guerres sans précédent et des plus destructrices de ce siècle.

Les choses n'ont pas beaucoup changé depuis 1945. Malheureusement, le monde continue d'être témoin d'incidents au nombre toujours élevé : guerres justes et injustes, conflits régionaux, querelles civiles et ethniques, formes aiguës de souffrances, de dégradation de l'environnement et de menaces graves à la vie elle-même.

Par conséquent, il n'est que bon que la communauté internationale examine aujourd'hui le point 156 de l'ordre du jour intitulé «Vers une culture de la paix». En outre, nous sommes à deux ans du prochain millénaire et il importe que nous redoublions d'efforts pour réaffirmer que nous sommes résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre, qui a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances.

Ici se profile à l'horizon une nouvelle vision d'un monde pacifique et harmonieux alors que le public place ses espoirs dans la promotion sociale et la prospérité économique.

Mon gouvernement est attaché aux principes du maintien de la paix et de la sécurité internationales, qui assureront un avenir pacifique aux générations à venir. Une évolution positive importante que nous, communauté internationale, avons suivie, est le fait que nous avons atteint un tournant historique où l'on préfère le dialogue à l'affrontement, ce qui manifestement augure bien de notre désir commun de paix et de sécurité mondiales. Les exemples en sont nombreux sur le plan mondial.

Il va sans dire que la coopération internationale et la solidarité sont importantes dans le monde aujourd'hui. Il faudrait souligner davantage que la coopération pourrait se fonder sur le respect et l'intérêt mutuels entre les pays.

Lors de l'indépendance, en 1990, le Gouvernement namibien s'est lancé dans une politique très progressive, une politique de réconciliation nationale. Le Gouvernement namibien et son peuple ont engagé ce processus très difficile mais nécessaire, qui tient dûment compte de notre

longue lutte pour l'indépendance, et en sont venus à dire que tous les Namibiens s'efforceront ensemble de parvenir à la réconciliation nationale et de promouvoir la paix, l'unité et une loyauté commune envers notre pays.

C'est pourquoi la Namibie, en tant que coauteur du projet de résolution A/52/L.4, appuie le rapport A/52/292 du Directeur de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Nous pensons que le rapport nous fournit tous les éléments nécessaires à la rédaction d'une déclaration des Nations Unies sur la culture de la paix, notamment le *modus operandi* nécessaire à sa mise en oeuvre et à sa promotion.

Je voudrais, à ce stade, dire que ma délégation se félicite de l'harmonie et de la collaboration qui existent entre l'UNESCO et le Haut Commissariat aux droits de l'homme, relativement en particulier à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1995-2004). Nous nous félicitons du mémorandum d'accord que ces organisations ont signé.

Il est absolument essentiel que nous nous attaquions aux causes profondes de la violence et donc aux mesures que nous avons l'intention de prendre pour créer une culture de la paix, qui contribuerait à prévenir les manifestations de la violence. Le vieux dicton selon lequel mieux vaut prévenir que guérir est approprié et s'applique à ce cas. En outre, ma délégation croit que cette démarche permettra d'intervenir à moindres frais.

Il importe que nous tenions compte des divers efforts déjà déployés par de nombreux acteurs pour opérer la transformation d'une culture de la guerre et de la violence, en une culture de la paix et de la non-violence au plan mondial. Par conséquent, j'ai l'honneur d'informer l'Assemblée des efforts que mon gouvernement a accomplis à cet égard.

En Namibie, au Mozambique, au Zimbabwe, nous nous sommes lancés dans un programme d'éducation dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie, avec le généreux appui financier de la Danish International Development Agency (DANIDA), qui débutera au mois de septembre de cette année. Il est prévu que ce projet durera quatre ans et s'occupera de la mise au point de matériaux éducatifs, du développement d'une méthodologie appropriée pour l'intégration des nouveaux matériaux dans les programmes scolaires, et à l'intention de ceux qui sont chargés de la formation des enseignants et des enseignants eux-mêmes. Ce projet est exécuté par les ministères de l'éducation et l'UNESCO dans nos pays respectifs. À notre avis, ce

projet complète et appuie toutes les actions en faveur de la paix entreprises par le système des Nations Unies, telles que la diplomatie préventive, le maintien de la paix, la consolidation de la paix, le désarmement et le développement économique. Nous demandons donc à tous les organes respectifs de coordonner ces efforts afin qu'ils se renforcent mutuellement.

De même, une collaboration sur la mise en oeuvre des résultats de toutes les conférences mondiales récentes est également nécessaire, car elle contribuerait à promouvoir une culture de la paix.

Enfin, je voudrais en terminant émettre l'idée que, avec le partenariat efficace des gouvernements, de la société civile et des organisations internationales, la déclaration de l'ONU sur la culture de la paix peut devenir une réalité.

**Mme Flores Prida (Cuba)** (*interprétation de l'espagnol*) : Le point 156 de l'ordre du jour, «Vers une culture de la paix», est inscrit pour la première fois à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, et comme il est logique de le supposer, il attire notre intérêt et notre attention. Le fait que ce soit la première fois que l'Assemblée examine ce point ne signifie en aucune façon qu'il nous soit inconnu et étranger. Depuis que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), et en particulier son Directeur général, Federico Mayor, a donné vie à cette proposition, nous avons suivi de près son évolution. En outre, nous attendions avec impatience que la vingt-neuvième Conférence générale de l'UNESCO s'attelle avec une plus grande vigueur à une discussion et à une réflexion approfondies sur la nature de ce concept, sur la base des propositions ébauchées par le Directeur général, ce qui aurait donné à l'Assemblée une vue d'ensemble plus intégrale. En tout état de cause, ma délégation se félicite du dévouement et de l'engagement dont fait montre M. Federico Mayor pour faire participer tout le système des Nations Unies à la discussion et au débat de ce projet, dans une perspective large et complète.

On a dit, à juste titre, que si les guerres naissent dans l'esprit des hommes, c'est de l'esprit des hommes que nous devons extirper la violence. Nous irions encore plus loin : c'est également dans l'esprit des hommes que naissent l'égoïsme, l'avarice, le racisme et l'inégalité. On ne peut oublier, cependant, sous peine de nier les valeurs de notre espèce, que l'être humain est, avant tout, un être social et que l'homme, selon Thomas Mann, est avant tout lui-même et les conditions dans lesquelles il vit.

Qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie que l'être humain est le reflet de son temps, de la société où il doit vivre. Cela signifie que le changement doit être profond, presque structurel, que les causes des maux que nous souhaitons déraciner se trouvent dans les inégalités de ce monde, dans les différences chaque fois plus énormes entre les riches et les pauvres, dans l'injustice sociale, dans l'inégalité entre les nations.

Nous ne pouvons pas parler d'une véritable culture de la paix si nous n'allons pas au coeur des problèmes, si nous nous opposons à une définition très claire et précise de sa nature et de sa portée.

Il convient de se demander comment il est possible de parler en termes théoriques et philosophiques d'une culture de la paix dans un monde dans lequel les pauvres sont de plus en plus nombreux et de plus en plus pauvres, dans lequel 358 personnes possèdent des actifs supérieurs au revenu annuel combiné de pays dans lesquels vivent 2,5 milliards de personnes — pratiquement 45 % de la population mondiale. La rhétorique trompeuse de la mondialisation néo-libérale n'a même pas été en mesure d'occulter les dures réalités d'aujourd'hui. Plus de 507 millions de personnes — pratiquement 13 % de la population mondiale — meurent avant l'âge de 40 ans; plus de 800 millions sont analphabètes et plus de 158 millions d'enfants souffrent de malnutrition.

L'abandon que représente ce modèle imposé dans des domaines clefs comme la santé, l'éducation ou la sécurité sociale et l'exclusion généralisée des groupes majoritaires ouvre la voie à de très grands dangers. En tout état de cause, les palliatifs qui sont recherchés aujourd'hui ne sont pas conçus pour apporter des solutions équitables, mais bien au contraire visent à éviter les explosions sociales dont les causes ne sont pas la violence en tant que telle mais plutôt l'injustice poussée à l'extrême.

La culture, si on l'analyse comme un tout, est le fondement du développement intellectuel de tout être humain. Elle présuppose l'accès, sur un pied d'égalité, des enfants, des hommes et des femmes à la connaissance, à la jouissance des beautés qui ont été léguées par l'humanité, à l'épanouissement de l'intellect. La culture, dans toute sa diversité, est appelée à jouer un rôle de communication et à permettre aux peuples et aux pays de mieux se comprendre.

La paix est beaucoup plus que l'absence de guerre. Il n'y aura pas de paix sans développement économique et social et inversement. La paix exige que l'engagement soit

pris de renoncer à la force ou au recours à la force dans les relations internationales. Elle porte en elle le respect des principes d'autodétermination et d'intégrité territoriale de toutes les nations. Elle signifie qu'il faut s'opposer à toutes manifestations liées au colonialisme et au néo-colonialisme, au racisme et à la discrimination raciale et aux violations des droits de l'homme où qu'elles se produisent.

On ne peut concevoir la paix lorsque sous les diktats d'une grande puissance on tente d'imposer au monde des mesures et des lois unilatérales de portée extraterritoriale qui visent à soumettre par la force et la coercition des peuples et des nations indépendants.

Si ces éléments étaient repris dans un projet de déclaration et de programme d'action relatifs à la culture de la paix, nous serions alors convaincus que nous aurions alors contribué à redonner un élan nouveau et revitalisé à ce projet.

Pour l'heure, ma délégation estime qu'à la suite de ce débat, le projet de résolution qui est distribué aujourd'hui dans cette salle devrait demander tout d'abord — et avant qu'un projet définitif ne soit présenté à la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale — les opinions écrites de tous les États Membres, de tous les organismes intergouvernementaux et de toutes les organisations non gouvernementales sur le rapport (A/52/292) que nous a présenté le Secrétaire général.

Ma délégation réaffirme sa détermination de continuer à oeuvrer en faveur d'une culture de la paix véritable fondée sur un monde d'équité et de justice sociale dans lequel le droit au développement cesse d'être une chimère.

**M. Erwa** (Soudan) (*interprétation de l'arabe*) : Ma délégation se félicite de voir l'Assemblée générale examiner le point 156 de l'ordre du jour «Vers une culture de la paix» au cours de cette session. Nous sommes convaincus que la paix et sa culture ne sont plus un simple but ou un objectif vers lequel nous tendons, mais qu'elles constituent désormais un processus général qui vise à assurer une transformation institutionnelle, ainsi qu'une entreprise de longue haleine pour inculquer la défense de la paix.

Lors de la vingt-neuvième session de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), tenue il y a quelques jours, le chef de la délégation soudanaise a rencontré M. Federico Mayor, Directeur général de l'Organisation, pour aborder des questions importantes qui présentent un intérêt commun pour le Soudan et l'UNESCO, au premier

plan desquelles se trouvait la question d'une culture de la paix et les voies et moyens nécessaires pour renforcer la coopération existant entre l'Organisation et mon pays dans ce domaine.

Il me revient peut-être de dire que, depuis que l'UNESCO a lancé le concept d'une culture de la paix, mon pays a coopéré avec l'UNESCO pour réaliser ses objectifs et buts. Mon pays a participé avec des délégations de haut niveau aux négociations de Barcelone et de Noordwijk, aux Pays-Bas, qui ont eu lieu en 1995 et 1996 pour débattre des questions intéressant le Soudan. Au cours de ces négociations, la délégation gouvernementale et d'autres délégations qui y participaient ont fait un échange de vues franc sur des questions de fond liées à la paix et au développement dans mon pays. La Déclaration de Barcelone a réaffirmé l'engagement à poursuivre le dialogue dans le cadre de l'initiative des États de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD).

Au niveau national, mon pays a fait des pas importants pour enraciner la culture de la paix, à la suite de la conclusion de l'Accord de paix de Khartoum du 12 avril 1997, et ce au moyen de différents programmes diffusés par la radio de l'unité nationale, la télévision, la presse écrite ainsi que grâce à des séminaires et programmes scolaires qui visent tous à inculquer les valeurs d'une culture de la paix chez les hommes et les femmes, afin de promouvoir le respect de la vie, des droits de l'homme et de l'égalité; le rejet de toutes formes de violence, le respect des principes de démocratie, de liberté, de justice, de tolérance et de solidarité, l'acceptation des différences chez les autres et la compréhension et la coexistence entre tous les groupes ethniques, religieux et culturels ainsi qu'entre les individus.

À cet égard, j'ai le plaisir d'informer l'Assemblée que nous avons enregistré des réactions positives à la suite de cette campagne qui vise à consolider la paix et sa culture, et les personnes qui ont engagé cette campagne ont ainsi été encouragées à redoubler d'efforts en ce sens.

Ma délégation est l'un des coauteurs de ce projet de résolution (A/52/L.4) dont est saisie l'Assemblée. Les Membres auront sans doute remarqué qu'il s'agit d'un projet équilibré, qui porte sur des principes et des valeurs partagés par toute l'humanité. La paix est un patrimoine commun de l'humanité et il est du devoir de cette Organisation internationale de transformer la paix en une culture pour le bien des générations futures.

Ayant examiné le document A/52/292 de l'Assemblée générale, ma délégation estime que les éléments proposés

par le Directeur général de l'UNESCO constituent une bonne base pour l'élaboration d'une déclaration des Nations Unies et d'un programme d'action sur la culture de la paix.

*M. Mwamba Kapanga (République démocratique du Congo), Vice-Président, assume la présidence.*

**M. Mekdad** (République arabe syrienne) (*interprétation de l'arabe*) : À part les innombrables définitions du terme «culture», l'on entend en général par ce mot l'activité intellectuelle de l'homme, son comportement et sa créativité. De par sa position privilégiée et sa grandeur, la culture occupe une place de premier plan. Nous ne pouvons que le constater et nous en féliciter. Aussi faut-il la développer afin de promouvoir toutes ses autres ramifications — politiques, sociales et scientifiques — qui lui sont indissociablement liées. La culture est en effet à l'origine de la civilisation, la civilisation est à l'origine de la science, et la science à notre époque est la source de découvertes technologiques spectaculaires et révolutionnaires.

Compte tenu de la dynamique constante entre la culture et la politique, l'on peut évidemment constater que culture et politique se renforcent mutuellement. D'où l'intérêt politique du sujet dont nous sommes saisis aujourd'hui, à savoir la culture de la paix. Il s'agit à présent de définir cette importance politique comme étant le désir certain d'empêcher la situation internationale de se détériorer davantage.

La culture de la paix consisterait donc, à notre avis, à sensibiliser l'humanité aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et aux dispositions du droit international et du droit humanitaire, où il n'est pas question d'intervenir dans les affaires intérieures d'un État, ni d'accepter l'occupation et le contrôle exercé par des tiers sur les ressources d'un autre État, mais de résister aux tentatives visant à infléchir les décisions internes d'un État, à menacer sa souveraineté et à y rétablir l'influence coloniale, à l'heure où le monde réclame justice, égalité et consécration du droit des peuples à l'autodétermination.

L'un des éléments essentiels de la propagation d'une culture de la paix consiste à s'abstenir de mettre en oeuvre des politiques tendant à creuser davantage le fossé entre pays riches et développés et pays du tiers monde, pauvres et incapables d'assurer la croissance, l'exploitation optimale de leurs ressources naturelles et la mise en valeur de leurs ressources humaines avec tout ce que cela entraîne comme chômage, déficit financier et endettement, qui ne cessent de s'aggraver d'une année à l'autre.

À notre avis, la culture de la paix traduit l'ambition de connaître; elle traduit le désir de se sentir en sécurité. La civilisation qui découle de la culture de la paix doit s'attaquer à toutes les manifestations de l'ignorance, de l'oppression et du sous-développement. De même, la culture de la paix ne peut rester neutre face aux fléaux de l'occupation étrangère, de la famine, de la pauvreté, de l'exil et de l'oppression, en raison des dangers que ces fléaux font peser sur la communauté internationale et des menaces qu'ils représentent pour la paix et la sécurité internationales. Ces fléaux sèment également l'anarchie dans les relations internationales et favorisent le recours au seul pouvoir militaire. Mais ce pouvoir ne peut diriger le monde du seul fait qu'il soit un pouvoir aveugle et brutal. Le monde a donc besoin de coopération, de solidarité et d'entraide afin de combler le fossé qui s'élargit et s'approfondit rapidement entre richesse et puissance, d'une part, et souffrances, misère et mort, d'autre part.

La culture de la paix est, par définition, opposée à la culture de la guerre. La culture de la paix ne saurait rester silencieuse face aux défis auxquels est confrontée la communauté humaine.

Qu'il me soit permis de souligner la nécessité de ne pas traiter la culture de la paix comme si dans le monde d'aujourd'hui il n'y avait ni guerres ni des motifs susceptibles de provoquer l'éclatement de guerres. En effet, l'histoire de l'humanité montre de manière éloquente combien de cultures et d'idées nobles ont disparu parce qu'il n'y avait pas de sympathisants pour les défendre lorsqu'elles ont été violées par les ennemis de la paix et de la culture de la paix.

À ce sujet, les Arabes, qui ont fait de la paix une partie intégrante de leur civilisation, de leur patrimoine et de leur comportement quotidien, et un élément essentiel de leur vie et de leurs coutumes, trouvent qu'il est normal que l'ONU et ses institutions spécialisées continuent d'agir constamment en faveur des valeurs de la paix et de leur propagation. Ainsi les Arabes ont accepté la conception de l'ONU concernant le rétablissement de la paix au Moyen-Orient, alors que la partie israélienne rejette les résolutions des Nations Unies relatives au rétablissement de la paix sur la base du principe de l'échange de terres contre la paix et refuse de mettre en oeuvre les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité. Le Gouvernement israélien actuel fait tout pour semer les graines d'une nouvelle guerre et de guerres d'agression qui ont pour noms la possession par Israël d'armes nucléaires destructrices et l'instauration d'alliances visant à encercler la Syrie par le nord et par le sud.

La culture de la paix est une aspiration légitime vers un avenir meilleur, et un effort tendant à éviter les conflits en s'attaquant à leurs véritables causes. Il ne s'agit pas — comme l'estiment certains qui sont animés de mauvais desseins — de domestiquer les peuples et de les empêcher de réaliser leurs ambitions, à savoir libérer leurs terres et éliminer l'injustice dont ces peuples ont été victimes lors de périodes antérieures d'oppression.

Si l'essence même de la culture de la paix est d'intervenir pour éviter l'éclatement des conflits armés, il appartient donc à la communauté internationale de dissuader le Gouvernement israélien actuel de poursuivre ses politiques qui vont à l'encontre de la culture de la paix. La communauté internationale doit forcer Israël, par tous les moyens, à s'abstenir de politiques de colonisation et d'implantation et à se retirer des territoires arabes occupés dans le Golan syrien et en Palestine, jusqu'à la ligne du 4 juin 1967. Il faut également inciter Israël à se retirer sans conditions du Sud-Liban et de l'ouest de la Bekaa et à reconnaître les droits légitimes du peuple palestinien.

Le droit des peuples de défendre leurs terres, leur indépendance et leur souveraineté doit être un élément essentiel de la culture de la paix. Les peuples et les États du monde doivent continuer de soutenir cette lutte, car l'expérience montre que les politiques de violation des droits et de la souveraineté des peuples, qui sont contraires aux principes de la culture de la paix, sont un terreau pour la poursuite de la violence et des effusions de sang.

À notre avis, la pluralité des cultures dans le monde est un élément positif qui enrichit la culture de la paix qui, elle, doit s'inspirer de toutes ces cultures.

L'on ne saurait ici entrer dans un jeu interminable consistant à imposer la culture de certains pays au détriment de cultures, de traditions et de coutumes d'autres peuples. En parlant de culture, et notamment de culture de la paix, il faut faire la distinction entre une culture et l'autre, entre une identité culturelle et l'autre. En effet, il existe deux types de cultures, l'un étant la culture nationale et humaine, culture de la paix, la deuxième étant la culture de la domination et de l'agression dont le but est d'aboutir à une dégradation des moeurs, de conquérir les autres cultures afin de les dominer, de les affaiblir pour ensuite les annihiler et les maîtriser. L'on craindrait ici que la culture elle-même devienne le moyen de faire éclater conflits et luttes entre les peuples et les pays au lieu d'être une culture de paix comme nous la voulons tous.

La République arabe syrienne, par le truchement de sa mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies, a pris connaissance du rapport du Directeur général de l'UNESCO, publié dans le document A/52/292. Nous sommes satisfaits de voir qu'il y a des paragraphes dans ce rapport qui soulignent la nécessité de renforcer la compréhension entre les cultures, et que l'UNESCO se propose de publier des ouvrages sur l'histoire de l'humanité, l'histoire générale de l'Afrique, l'histoire des civilisations de l'Asie mineure et, à travers la contribution de la civilisation arabe à la culture d'Amérique latine, par l'intermédiaire de la péninsule ibérique, et plusieurs aspects de la culture et de la civilisation musulmanes, l'histoire générale de l'Amérique latine et l'histoire des Caraïbes.

La délégation syrienne se félicite des paragraphes qui mentionnent les dispositions de la Charte des Nations Unies et de l'Acte constitutif de l'UNESCO, ainsi que la Déclaration universelle des droits de l'homme, dans la section relative aux éléments proposés pour un projet de déclaration des Nations Unies sur la culture de la paix. Néanmoins, elle considère le fait de n'avoir pas signalé l'occupation étrangère au paragraphe 43 comme un manque de réalisme, car il s'agit là de l'un des problèmes les plus graves qui menacent la paix et la sécurité mondiales. Sans la paix et la sécurité, toutes les initiatives visant à propager la culture de la paix ne seraient qu'un luxe intellectuel. À ce propos, nous insistons pour que l'on insère un paragraphe où l'on indique qu'il faut respecter les cultures des peuples, leurs us et coutumes, et leur patrimoine culturel.

La Syrie, dont le peuple a hérité d'une civilisation millénaire et prestigieuse qui a fourni à l'humanité le premier alphabet de l'histoire, aspire aujourd'hui, comme elle l'a toujours fait, à un monde libre d'occupation et d'hégémonie, un monde qui jouirait des principes de l'égalité, de la justice et de la paix.

**M. Boucher** (Barbade) (*interprétation de l'anglais*) :  
J'ai l'honneur de prendre la parole sur le projet de résolution A/52/L.4, intitulé «Vers une culture de la paix», au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) qui sont également Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Alors que nous approchons du prochain millénaire, l'après-guerre froide est marquée par l'éruption de la haine et la prolifération de conflits et de divisions ethniques et religieuses, sombre image de l'héritage que nous nous apprêtons à léguer aux générations futures. Il est donc essentiel que l'ONU réexamine systématiquement la façon dont elle s'acquitte de son rôle dans la préservation et le

maintien de la paix. Les États membres de la CARICOM estiment que la nature et la complexité des conflits actuels ont quelque peu pris de court l'Organisation, au point même d'en mettre l'intégrité en péril.

Aujourd'hui, 90 % des conflits sont des conflits internes, qui n'opposent donc pas plusieurs pays; parmi les victimes, 90 % sont des civils et non des militaires. Les combattants font fi des règles humanitaires établies par l'Organisation. Les problèmes que les Nations Unies rencontrent pour faire la paix dans ce genre mal connu de conflits font échec aux solutions simples. Les mécanismes traditionnels, utilisés jusqu'aux limites de leurs possibilités, doivent être revus et adaptés.

Nous avons tiré de nombreux enseignements des opérations de maintien de la paix. Les instructions n'ont pas toujours été claires. Il est arrivé que l'on attende des Casques bleus qu'ils accomplissent des tâches pour lesquelles ils n'étaient ni mandatés, ni organisés, ni équipés. La planification et la logistique, sans parler de la capacité de réaction de l'Organisation, ont parfois laissé grandement à désirer et la crise financière continue de nuire à l'efficacité des opérations. Puisque nous évoquons la tâche difficile du maintien de la paix, n'oublions pas non plus notre dette à l'égard de ceux qui ont servi l'Organisation dans cette noble cause et qui, pour certains, l'ont payé du sacrifice ultime.

L'expérience nous enseigne aussi que le maintien de la paix est une mission aux multiples facettes. Il englobe bon nombre d'actions d'appui essentielles. Le maintien de la paix, dans son sens le plus large, consiste à coordonner et organiser les secours humanitaires, la gestion des affaires civiles, l'assistance électorale, la réorganisation de la police et de l'appareil judiciaire, la défense des droits de l'homme, le relèvement économique et social, autant d'activités qui doivent être poursuivies bien après que les canons se sont tus.

Ces facteurs sont certes importants, mais ils ne suffisent pas pour instaurer une paix durable. Ils doivent être assortis de mesures portant sur les causes profondes du conflit. Les États membres de la Communauté des Caraïbes appuient l'idée que les perspectives de paix durable doivent aller au-delà des solutions traditionnellement apportées aux conflits, après qu'ils ont éclaté. À nos yeux, l'idée de culture de la paix, que les auteurs du projet de résolution cherchent à rendre concrète, est arrivée à maturité. Nous nous félicitons à cet égard du travail de pionnier mené par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et du soutien qu'elle a apporté à l'initiative proposée dans le projet de rapport.

Cette culture de la paix fera fond sur l'Agenda pour la paix, que l'on doit à M. Boutros-Ghali, ancien Secrétaire général de l'ONU, et sur les initiatives en matière de paix et de sécurité découlant du processus de réforme en cours. Elle est conforme aux programmes d'action adoptés lors des récentes conférences mondiales et consiste en des valeurs, des attitudes et des comportements qui reflètent et favorisent la convivialité et le partage fondés sur les principes de liberté, de démocratie et de justice sociale. La culture de la paix rejette la violence et encourage le respect de la vie, l'égalité des droits, la liberté d'expression, la tolérance, l'égalité entre les sexes et la compréhension entre les pays et entre les groupes ethniques et religieux. Elle s'ancre dans le coeur et l'esprit de chacun et favorise les changements de comportement grâce au dialogue et à la négociation, aux relations de bon voisinage et à la solidarité internationale. La culture de la paix est un processus auquel tous les pays, grands ou petits, développés ou en développement, peuvent contribuer, en s'appuyant sur leurs riches traditions et leur culture.

Comme d'autres, les États de la CARICOM estiment que le défi que pose la culture de la paix est ambitieux et de vaste portée et qu'il exigera de l'ONU, des organisations non gouvernementales et de la société civile qu'elles l'examinent en priorité et lui apportent un appui durable. Nous croyons sincèrement, cependant, que ce faisant la communauté internationale marquerait comme il convient son entrée dans le nouveau millénaire.

Cette initiative devrait, par tout ce qu'elle offre, nous permettre d'assumer l'obligation que nous impose la Charte : préserver les générations futures du fléau de la guerre. Nous sommes déterminés à jouer le rôle qui nous revient dans son application. Dans ce contexte, je voudrais, au nom des États membres de la CARICOM, recommander que le projet de résolution A/52/L.4 soit adopté à l'unanimité.

**Mme Camerano** (Colombie) (*interprétation de l'espagnol*) : Notre diversité qui est notre richesse universelle est également notre grande tragédie : la violence qui est le fruit de notre incapacité de vivre en acceptant nos différences.

Le thème de la paix est un sujet très sensible pour mon pays : faire taire les armes ne doit pas être dans l'immédiat la façon d'envisager le présent et l'avenir; il faut plutôt considérer que la coexistence est une nécessité impérieuse qui nous permettra de semer la paix aux fins du développement et du progrès. C'est pourquoi je voudrais, au nom de la Colombie, souligner qu'il importe d'examiner dans le

cadre de ces sessions plénières la question intitulée «Vers une culture de la paix».

Depuis plusieurs années, nous avons travaillé sur cette question en lui donnant divers qualificatifs, tels que : culture de la paix, pédagogie pour la paix, coexistence pacifique, en poursuivant toujours le même objectif, qui est de vivre dans la paix. Après que plusieurs exercices et programmes aient été exécutés, on a envisagé d'élaborer un processus d'ensemble qui contiendrait un programme d'éducation destiné à sensibiliser à cette question toutes les couches de la société et de la population civile, sans oublier les forces de l'ordre, ceux qui déstabilisent la paix et la coexistence, et même les enfants, pour commencer à édifier un homme nouveau possédant des valeurs et des principes moraux plus forts, qui serait plus tolérant à l'égard des différences, plus productif sur le plan économique, qui aurait des idéaux, une loyauté et une droiture politique et qui serait solidaire sur le plan social. Il s'agit enfin de tenter d'extirper ce qui est toujours inextricablement enraciné dans la population et, en même temps, dans ceux qui font leurs premiers pas.

Notre cheminement sur la voie qui mène à la paix en Colombie nous a amenés à recueillir dimanche dernier près de 9,5 millions de bulletins de vote, ce qui en a fait la meilleure participation électorale jamais enregistrée dans l'histoire de notre pays. Comme l'a titré un journal de la capitale : «La Colombie a voté pour la Colombie». Ce fut ainsi l'échec des tentatives d'intimidation et l'expression d'un peuple qui, avec son bulletin de vote, a fait connaître son désir de paix, c'est-à-dire son rejet de la violence sous toutes ses formes.

Je crois que ceci est en fait le fruit de ce que nous avons semé pendant des années en faveur d'une culture de la paix, qu'il est peu aisé de mesurer, et que le peuple colombien en a, à présent, de manière inattendue, fait quelque chose de tangible, un mandat qui représente aujourd'hui ce défi : comment le traduire dans la réalité.

Qui fasse partie intégrante de ce processus et de sa gestion qui doit être, ainsi que l'indique le mémoire explicatif du document A/52/191 :

«positif, dynamique et participatif, intrinsèquement lié à la démocratie, la justice et le développement». (A/52/191, annexe, p. 3)

Je souhaite très brièvement partager avec vous une expérience que nous avons menée il y a un an dans une région conflictuelle par le biais d'un projet pilote; il s'agis-

sait de savoir comment lancer un processus de paix dans des zones en proie à des troubles en travaillant directement avec l'auteur de cette méthode, à savoir le problème que nous souhaitions aborder.

En entamant ce processus, nous avons identifié trois composantes fondamentales : les conditions socioéconomiques, la justice et la coexistence. Toutes les institutions gouvernementales nationales et régionales de l'État, les forces de l'ordre, la société et la population civile, les Églises et les organisations non gouvernementales ont alors été appelées à élaborer un plan de développement portant sur 10 ans qui comprend des activités allant des travaux d'infrastructure à des cours de formation dans plusieurs domaines tels que l'éducation, la santé, le logement, et tout ce que nous entendons par le secteur socioéconomique. Dans le domaine de la justice, nous avons appelé toutes les institutions à lutter contre l'impunité et la corruption et à oeuvrer en faveur de la coexistence et des droits de l'homme, domaines où nous avons pu déceler les facteurs à l'origine de la violence qui sévit dans cette région, déterminer la responsabilité de chacun des protagonistes et susciter l'engagement de résoudre le problème.

En fait, l'expérience nous a montré que si nous occultons une de ces composantes, nous ne pourrions pas obtenir le résultat escompté, que le développement socioéconomique à lui seul n'est pas suffisant car, comme dirait un de nos paysans : «Docteur, qu'allons-nous faire des routes, des écoles, des centres de santé, si nous n'avons pas droit à la vie?»

Pour toutes ces raisons, nous réaffirmons notre attachement au thème : «Vers une culture de la paix».

**M. Ka** (Sénégal) : L'examen du point 156 de l'ordre du jour de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale revêt, de l'avis de ma délégation, une importance toute particulière, car ne dit-on pas que la paix est l'autre nom du développement? Je voudrais donc saluer ici solennellement, au nom de mon pays, le Sénégal, la qualité et la haute teneur du rapport de M. le Directeur général de l'UNESCO, intitulé «Vers une culture de la paix», rapport élaboré à la demande de l'Assemblée générale dans sa résolution 51/101.

La paix, nous en convenons tous, n'est pas seulement l'absence de guerre. Même en temps de paix, il y a bien souvent des situations qui heurtent la conscience morale de l'humanité.

Dans tous les pays du monde, la violence physique ou morale se manifeste — certes à des degrés divers — comme un fait de société que la communauté des nations ne saurait ignorer sans courir le risque d'une déstabilisation à long terme. La haine raciale et ethnique, l'ignorance, le mépris culturel, l'étouffement des libertés publiques, voilà entre autres des facteurs qui nuisent le plus à la coexistence pacifique entre les sociétés humaines. Au nombre de ces situations, je citerai aussi l'absence d'éthique, l'intolérance religieuse, la haine de l'étranger, la pauvreté, la négation des libertés et des droits de l'homme qui relèvent de l'absence d'une culture de la paix.

S'ajoutent souvent à ce sombre tableau les conflits entre États qui ont tendance à déstabiliser les sociétés humaines et à installer dans l'esprit des hommes une culture dangereuse de la violence qui n'épargne même plus les enfants, les femmes et les personnes âgées. Et si nous laissons se développer cette forme de culture, c'est l'humanité dans son ensemble qui risque d'être anéantie à terme. C'est la raison pour laquelle mon pays, connu pour son attachement à la paix et à la solidarité entre les peuples et les nations, considère que la promotion d'une culture de la paix doit faire partie des préoccupations fondamentales des Nations Unies. Cette promotion de la culture de la paix doit, en définitive, faciliter la transition de la raison de la force vers la force de la raison et du dialogue. Elle suppose la renonciation à la violence, elle passe d'abord et surtout par la célébration du culte de la paix au quotidien; elle est une volonté constamment tendue vers le dialogue avec l'autre.

C'est pourquoi nous avons coparrainé le projet de résolution A/52/L.4 intitulé «Vers une culture de la paix» et souhaitons que la communauté internationale des États, des organisations non gouvernementales, la société civile, les groupes confessionnels et les collectivités locales tous confondus, mènent une action vigoureuse d'éducation et de sensibilisation pour que prévalent, partout dans le monde, la paix et la tolérance, pour que partout dans le monde prévalent également la pluralité des opinions et des idées, le respect des droits fondamentaux de la personne humaine, y compris le droit à l'intégrité physique et morale. Nous y arriverons par l'éducation permanente des citoyens, par le respect de la différence, par la volonté de dialogue avec l'autre et par la mise en oeuvre de stratégies qui privilégient la cohésion sociale.

Mon pays voudrait lancer un appel ici à tous les États Membres pour appuyer le projet de résolution «Vers une culture de la paix» et, surtout, pour envoyer un message fort de paix au reste du monde.

**M. Dumitriu** (Roumanie) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation a pris note avec intérêt de l'excellent rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur les activités éducatives dans le cadre du projet «Vers une culture de la paix» publié dans le document A/52/292. Nous avons étudié avec une attention particulière les éléments d'un projet de déclaration des Nations Unies relatif à une culture de la paix et nous pouvons dire que l'UNESCO mérite nos éloges pour ce document complet et tourné vers l'avenir, qui découle de l'objectif fondamental inscrit dans sa Constitution.

Le système des Nations Unies en est à un stade où une réforme profonde est plus nécessaire et attendue que jamais. Au cours de la présente session, l'esprit novateur et la volonté politique des États Membres doivent se manifester pour démontrer leur capacité de préparer notre Organisation à faire face aux défis du prochain millénaire. La réforme du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Secrétariat est essentielle pour donner à l'ONU les moyens de devenir plus efficace et plus influente.

La réforme des mentalités par l'éducation est également fondamentale pour compléter ces efforts. C'est dans ce contexte que nous devrions voir et juger l'action de l'UNESCO pour promouvoir une culture de la paix. En cette époque de mondialisation et des autoroutes de l'information, les chances de réussite sont plus grandes que dans les décennies passées. L'ONU en général et l'UNESCO en tant qu'instance spécialisée, en particulier, doivent saisir pleinement les possibilités offertes par notre temps pour que leurs voix continuent à faire autorité dans le nouvel environnement cybernétique. C'est précisément ce que le préambule de la Constitution de l'UNESCO décrit comme une détermination

«de développer et de multiplier les relations entre ... peuples en vue de se mieux comprendre et d'acquérir une connaissance plus précise et plus vraie de leurs coutumes respectives».

L'étude du rapport du Directeur général de l'UNESCO nous a fait mieux percevoir le lien profond existant entre la culture de la paix et la culture de la démocratie. Le 4 septembre 1997, les participants à la troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, tenue à Bucarest, en Roumanie, a adopté une déclaration politique intitulée «Examen de la situation et recommandations» (A/54/334). Ce document reprend nombre de principes envisagés comme base pour l'édification d'une culture de la

paix. Je voudrais signaler quelques-unes des conclusions tirées par la Conférence de Bucarest.

Premièrement, la révolution de la communication mondiale et la vague mondiale de démocratisation se renforcent mutuellement. Deuxièmement, la gestion de la mondialisation implique «un nouveau contrat moral en faveur de la paix» (A/52/334, p. 7). Troisièmement, le renforcement de la démocratie exige la consolidation de l'éducation civique afin de susciter une large prise de conscience des droits des citoyens et des responsabilités des institutions gouvernementales. Quatrièmement, le développement de l'éducation civique est essentiel au processus à long terme de la démocratisation. Cinquièmement, les organisations de la société civile peuvent apporter une contribution importante au développement humain dans toutes les sociétés. Sixièmement, les médias sont devenus un lieu important de dialogue au sein des États et entre eux mais aussi des acteurs à part entière sur la scène internationale. Ils peuvent contribuer à garantir la transparence, l'efficacité et la responsabilité dans la vie politique.

Parallèlement, de nombreux éléments considérés comme essentiels pour une culture de la paix, telle que définie par l'UNESCO, sont les composantes d'une culture démocratique et d'un état d'esprit démocratique vigoureux. Parmi ceux-ci, nous avons relevé les attitudes et comportements qui reflètent et inspirent l'interaction et le partage social; le renforcement du rôle et de la responsabilité de la société civile; la promotion du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales par l'éducation; l'accès facilité à l'éducation officielle et non officielle dans une gamme plus large d'institutions sociales, y compris les familles, les communautés locales et les moyens de communication; la reconnaissance des droits et des possibilités égales pour les femmes et les hommes et l'attachement aux principes de la tolérance, du pluralisme et de la participation.

Ces éléments vont au-delà de la ligne de démarcation entre le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest, pays développés et en développement. Ils font partie de la philosophie d'une action collective sur laquelle se fonde l'ONU. Les efforts pour promouvoir une culture de la paix sont complémentaires de toutes les autres actions en faveur de la paix entreprises par les Nations Unies, notamment la prévention des conflits, le maintien et la consolidation de la paix, le désarmement, le développement humain durable et la démocratisation. Une ONU réformée ne doit sous-estimer aucun de ces éléments.

**M. Yacoubou** (Bénin) : Ma délégation se félicite de l'inscription du point 156, intitulé «Vers une culture de la paix», à l'ordre du jour de la plénière de l'Assemblée générale.

À ce sujet, je voudrais remercier le Secrétaire général de l'ONU, et, à travers lui, le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), pour le rapport soumis à notre discussion.

La tâche la plus urgente à laquelle l'ensemble des pays en développement doit faire face aujourd'hui, au seuil du nouveau millénaire, n'est autre que celle d'un développement durable, qui ne peut être assuré que dans un climat de paix et de stabilité. C'est pourquoi il me plaît de réaffirmer ici le profond attachement de mon pays, le Bénin, au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, qui constituent aujourd'hui une préoccupation légitime de la communauté internationale en cette fin du XXe siècle.

Face aux conflits fratricides qui continuent de secouer le monde, et surtout le continent africain, la célébration, l'année prochaine, du cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme doit être l'occasion d'oeuvrer pour une culture de la paix par la sensibilisation contre l'intolérance, la discrimination raciale et la violence. Pour promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales, il est urgent pour la communauté internationale d'agir pour le remplacement de la culture de violence qui prévaut actuellement dans le monde par une nouvelle culture de la paix.

Dans cette optique, nous ne pouvons que nous féliciter des actions déjà engagées par l'UNESCO pour une culture de la paix au niveau des États Membres. Le rôle important que jouent les organisations non gouvernementales et les autres acteurs de la société civile dans cet effort commun de promotion de la culture de la paix, mérite d'être souligné. Les diverses actions initiées et réalisées dans ce cadre devront être encouragées et soutenues par les gouvernements et les institutions du système des Nations Unies.

L'avènement de la paix est aujourd'hui réalisable grâce à des événements précurseurs qui sont intervenus ces 10 dernières années notamment. À la faveur de ces événements, nous devons à présent nous engager à lutter, chaque jour et chaque heure, contre le phénomène de la guerre, les manifestations de violence, d'intolérance, de xénophobie, et de racisme dans toutes les couches de nos sociétés. Nous devons fertiliser et enrichir l'esprit humain des valeurs, attitudes et comportements de partage basé sur la liberté, la

justice, la démocratie, et la solidarité. Ainsi, pourrions-nous accomplir un acte fondamental en faveur de la prévention des conflits et de la diplomatie préventive.

La disposition au dialogue et à la négociation doit également être cultivée. Elle devrait constituer le principal instrument de la résolution des conflits. Mais un succès dans le dialogue et la négociation suppose l'exercice, par chacun des protagonistes, des valeurs primaires d'honnêteté, de sincérité, de bonne foi, et un désir ardent de mettre un terme à la violence.

L'éducation reste la clef de voûte pour cette entreprise ultime. Elle commence dans la famille, passe par les structures formelles, non formelles et informelles, et retourne à la famille. C'est pourquoi la sauvegarde et la revalorisation de la structure familiale est plus que jamais d'actualité.

La liberté et l'exercice de la liberté doivent revêtir des formes qui intègrent le sentiment d'appartenir à une famille et à une société. Elle ne saurait se confondre avec l'individualisme dont les effets néfastes sur les vies, les sociétés et les communautés, les nations et les continents sont inestimables.

Toutes les entités du système des Nations Unies peuvent contribuer à l'encensement de ces nobles valeurs, oubliées mais toujours bien présentes dans le tréfonds de notre être. En plus de l'UNESCO, le Département de l'information peut apporter une contribution précieuse.

Pendant que nous évoquons ici la paix, les valeurs de démocratie et des droits de l'homme, je ne peux m'empêcher de songer à l'Afrique, aux différentes crises qu'elle traverse et qui l'accablent.

Je pense aux régions des Grands Lacs et de l'Afrique centrale. La conviction de ma délégation est qu'il ne s'agit pas d'une fatalité, et que l'Afrique finira par s'en sortir. Les efforts accomplis à ce jour par l'Organisation des Nations Unies, ses institutions spécialisées, dont l'UNESCO, les pays amis de l'Afrique, l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le mécanisme africain de prévention, de gestion et de règlement des conflits, me paraissent tout de même encourageants.

Je m'en voudrais de terminer cette intervention sur "la culture de la paix" sans évoquer rapidement l'expérience béninoise dans ce domaine. L'intérêt de cette expérience est que mon pays, sous l'égide d'un système de parti unique dans les années 1970 et 1980 est passé pacifiquement — à l'issue de la Conférence nationale des forces vives de la

nation — à un régime démocratique en 1991, après une transition sans heurt. Depuis lors, ce processus respectueux des valeurs démocratiques se poursuit et se consolide, dans la liberté et le respect des institutions de la nation.

Les droits de l'homme, les valeurs d'acceptation de l'autre, de tolérance, du droit à la différence, sont autant de préceptes qui sont cultivés et vécus au quotidien au Bénin, car l'application effective de ces valeurs demeure incontestablement le terreau vivifiant de la culture de la paix.

Le Seigneur a dit : «Aimez-vous les uns les autres». Nos actes quotidiens doivent être empreints de la marque de cette parole d'amour, de solidarité, d'union et de paix.

**M. Guillén** (Pérou) (*interprétation de l'espagnol*): Mon intervention va porter sur le point 156 de l'ordre du jour, et plus spécifiquement sur le projet de résolution A/52/L.4, intitulé «Vers une culture de la paix», dont le Pérou s'est porté coauteur, pour la troisième année consécutive, depuis que ce texte a été présenté à la Troisième Commission et, ensuite, à la plénière de l'Assemblée générale.

L'un des principaux objectifs de la politique étrangère du Pérou, depuis son émergence en tant qu'État indépendant, est étroitement lié au maintien de la paix et de la sécurité internationales, à l'intégration et à la coopération internationales ainsi qu'au rejet permanent d'une culture de la guerre et de la violence. Cela explique notre défense du droit international et de la Charte des Nations Unies, ainsi que des traités auxquels nous avons souscrit, de même que notre attachement sans réserve aux buts et principes régissant le droit de l'Organisation des Nations Unies.

Dans le cadre de l'initiative en cours, le Pérou attache la plus haute importance à la question de la culture de la paix que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) préconise comme un ensemble de valeurs, d'attitudes et de modèles de conduite qui, à la fois, incarnent et inspirent les relations et les échanges sociaux sur la base des principes de la liberté, de la justice, de la démocratie, de la tolérance et de la solidarité, en rejetant toute violence et en s'efforçant d'éviter les affrontements en cherchant à cerner leurs causes profondes et en réglant les problèmes par le dialogue et la négociation, tout en assurant la jouissance intégrale de tous les droits et en fournissant les moyens de participer au développement endogène de la société.

Sur cette base, le Pérou, en qualité d'État fondateur de l'ONU, réaffirme son engagement inébranlable envers les

obligations découlant de la Constitution de l'UNESCO. Cependant, pour donner effet à cet engagement, il est essentiel de faire en sorte, maintenant et dans l'avenir immédiat, que l'UNESCO, avec l'appui de ses membres, soit placé au service de la paix et de la coexistence entre les nations.

Lorsque les défis contemporains débordent des frontières nationales, il est essentiel que la bonne foi et l'engagement des États envers une culture de paix prennent une forme tangible et objective. La conduite des États, telle qu'exprimée verbalement par leurs représentants et par écrit sous forme de communiqués officiels, doit être inextricablement liée à des critères nationaux bien établis et aux actions à l'égard du monde extérieur.

Si les États veulent conserver toute crédibilité au sein de la communauté internationale, ils doivent prouver l'existence de fondements et de critères objectifs sous-jacents au fonctionnement de sociétés libres et démocratiques, en paix avec le monde extérieur, à savoir le respect des règles et principes du droit international, la conformité aux traités, l'éducation pour la paix et de vraies relations de bon voisinage.

Au Pérou, l'éducation repose sur des fondements et des critères qui sont garants de l'engagement clair des générations actuelles et futures envers la paix. Les manuels scolaires n'y contiennent aucune forme d'incitation à la haine, à la violence ou aux attitudes hostiles. Il ne s'agit donc pas de déclarations superficielles, mais bien de principes qui se reflètent dans les documents officiels du Pérou et dans ses accords avec les pays voisins. Cela est précisément le type d'éducation qui peut être inculqué dans l'esprit des peuples par le rejet de tous types de violence.

Le Pérou se félicite des travaux du Directeur général de l'UNESCO, tels qu'exposés dans le rapport qui a été présenté cette année en réponse à la résolution 51/101 du 12 décembre 1996 de l'Assemblée générale. Ce faisant, et prenant note du rapport, nous tenons à souligner l'importance de générer les discussions qui permettront de jeter les bases d'un projet international de déclaration et de programme d'action.

Dans le processus actuel de promotion de la paix universelle, le Pérou comprend et maintient son engagement envers l'initiative louable de l'UNESCO qui demande la participation active de tous ses membres.

**M. Sepelev** (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : L'une des tâches de grande portée et à long terme

de la communauté mondiale consiste à faciliter la transition des idéologies profondément enracinées, fondées sur la violence et la guerre, vers une culture de la paix et de la démocratie. En peu de temps, depuis le début des travaux de définition de la notion de culture de la paix au Congrès international de Yamoussoukro sur la paix dans l'esprit des hommes, parrainé par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), au début de la mise en oeuvre du Programme pour une culture de la paix de l'UNESCO visant l'instauration d'une culture de la paix, l'idée s'est acquise une reconnaissance internationale croissante.

Cela n'est cependant qu'un début. La diffusion d'idées et l'instauration d'une culture de la paix impliquent un processus complexe et de longue haleine qui nécessitera des changements réels dans la philosophie des peuples ainsi que dans les principes de fonctionnement de toutes les institutions publiques. Après tout, nous parlons d'instaurer dans les sociétés la notion d'une culture mondiale basée sur l'unité dans la diversité et sur une humanité constituée de la somme totale des collectivités nationales et ethniques, bénéficiant toutes de droits et de possibilités égales. Finalement, nous devons conjuguer nos efforts pour édifier un monde exempt de toute intolérance raciale, nationale et religieuse.

La Russie fait partie des États qui participent activement à la mise en oeuvre du Programme pour une culture de la paix. La définition d'une nouvelle vision du monde chez nos jeunes, dans l'esprit d'une culture de la paix, est encouragée par les diverses chaires créées par l'UNESCO en Russie dans des établissements d'enseignement, des écoles associées et divers centres scientifiques et académiques traitant des problèmes des droits de l'homme, de la démocratie et de la paix. Je tiens à mentionner le programme connu sous le nom de «Jeunes pour une culture de la paix et de la démocratie» mis en oeuvre au *Youth Institute*. On travaille aussi actuellement à la création d'un centre national de coordination ayant pour but d'assurer le succès des initiatives entreprises en Russie sous l'égide du Comité consultatif international de l'UNESCO.

Dans le contexte des initiatives en cours en Russie, nous prévoyons d'humaniser l'entraînement militaire. À cette fin, nos plans consistent, avec l'aide de l'UNESCO, à intégrer les institutions militaires et civiles russes dans le réseau coopératif des centres académiques étudiant les aspects non militaires de la paix et de la sécurité et analysant les sources et les méthodes de prévention des conflits et le rôle des forces armées dans une société démocratique.

Les chaires de culture de la paix de l'UNESCO, créées à l'Université humanitaire nationale russe (Russian State Humanitarian University), à l'Académie de génie militaire de Zhukov et dans plusieurs autres centres d'enseignement supérieur jouent le rôle de structures de support de ces initiatives. Dans le cadre du Programme pour une culture de la paix, nous avons l'intention de réunir une grande conférence internationale à Moscou sur le thème «Des stéréotypes de la guerre aux idéaux de paix grâce à la culture et à l'éducation». Nous souhaitons rendre le Programme pour une culture de la paix plus concret et plus pragmatique. Pour ce faire, il faut une cohérence et un réalisme accrus, ainsi qu'une démarche plus axée sur l'action, à l'abri des subtilités intellectuelles et théoriques.

Moins de 10 ans après la mise en oeuvre du Programme de l'UNESCO, nous avons obtenu beaucoup de résultats. Cependant, il reste encore beaucoup à faire. La mise en oeuvre du Programme de l'UNESCO pour une culture de la paix pourrait contribuer à réaliser les nobles idéaux humains consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme.

**M. Doudech** (Tunisie) : La délégation tunisienne, en se joignant aux auteurs du projet de résolution A/52/L.4 relatif au point 156 de l'ordre du jour, intitulé «Vers une culture de la paix», voudrait réaffirmer son appui constant à toutes initiatives visant la promotion de la paix dans le monde. Le renforcement de la culture de la paix doit être au centre des efforts que les Nations Unies se doivent de déployer pour prémunir l'humanité contre les situations conflictuelles et leurs conséquences dévastatrices. La culture de la paix constitue à juste titre un moyen fondamental pour la prévention des conflits.

À cet effet, les valeurs de la tolérance, du dialogue, des droits de l'homme et de la démocratie se doivent d'être les piliers de tout effort visant la création de conditions nécessaires à la paix. Dans ce cadre, les conventions internationales relatives aux droits de l'homme ainsi que les plans d'action adoptés dans le cadre des différentes conférences internationales organisées jusqu'ici par l'Organisation des Nations Unies, constituent des instruments essentiels pour la promotion de la culture de la paix.

De même, les principes contenus dans la Charte des Nations Unies représentent des références fondamentales à cet effet. Il va sans dire que toute activité entrant dans ce cadre doit être véhiculée à travers l'éducation et la diffusion la plus large possible des idéaux de la paix. À cet égard, ma délégation voudrait rendre hommage aux efforts que déploie l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la

science et la culture qui n'a cessé de jouer un rôle actif et constructif pour la promotion de la culture de la paix.

En encourageant le rapprochement culturel entre les peuples et en développant des mécanismes pour la coopération internationale en matière de culture, cette organisation apporte une contribution essentielle en faveur de la paix dans le monde. C'est dire que toute activité culturelle en général ne peut s'inscrire que pour la cause de la paix et en faveur de sa préservation et de son édification. C'est sur la base de ces principes et de ces considérations que Tunis a été consacrée capitale culturelle en 1997.

Les différentes et multiples activités culturelles organisées tout au long de cette année en Tunisie se sont déroulées dans la perspective de la promotion de l'esprit de dialogue, de la tolérance, du rapprochement entre les peuples sur les plans régional et international, ce qui en fait est de nature à contribuer à la promotion de la culture de la paix.

Enfin, nous espérons que l'élaboration d'un projet de déclaration des Nations Unies sur une culture de la paix permettra de renforcer l'idée de faire de cette question une priorité pour l'ensemble du système des Nations Unies.

**M. Cabral** (Guinée-Bissau) : Nous sommes redevables à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et à son Directeur général, M. Federico Mayor en particulier, d'avoir forcé une action internationale en vue de la promotion d'une culture de la paix. Mon pays se réjouit de l'accueil et du soutien que la communauté internationale a réservés à cette importante initiative qui répond si admirablement aux aspirations de tous les peuples du monde à la paix.

Le système des Nations Unies a un rôle important à jouer dans la réalisation de ce noble objectif. Il en est d'autant plus ainsi que la création de l'ONU est en elle-même un acte de culture tendant, comme le proclame la Charte, à préserver les générations futures de la guerre, c'est-à-dire à créer les conditions nécessaires à l'instauration d'une paix universelle.

Cinquante-deux ans se sont écoulés depuis la fin de la seconde guerre mondiale, grande tragédie dont les atrocités ont laissé des cicatrices indélébiles dans l'esprit et le corps des survivants et nous rappellent le besoin que nous éprouvons tous aujourd'hui de renoncer à jamais à la guerre dans les relations entre les hommes et les peuples.

Depuis plusieurs décennies donc, la communauté internationale s'emploie à redéfinir à la fois le sens et le caractère des relations internationales, fondées cette fois sur l'égalité souveraine des États et la reconnaissance et la prise en compte de l'interdépendance des nations.

Les mutations profondes et rapides auxquelles nous assistons au plan international nous incitent à une réflexion collective quant au devenir de nos peuples et à l'importance qu'il faut attribuer au dialogue et à la concertation dans un monde devenu, grâce aux progrès de la technologie et à la densité des échanges internationaux, un véritable village planétaire.

Voici donc que l'UNESCO nous invite à nous évertuer, dans un esprit nouveau de tolérance et de convivialité, à revaloriser et à donner une dimension nouvelle au concept si généreux de concert des nations, des nations représentant des peuples de la terre et mues par la même volonté inébranlable de donner à la vie son véritable sens. Car c'est bien de cela qu'il s'agit lorsque nous nous engageons à bannir la violence sous toutes ses formes et à promouvoir une culture de la paix capable de créer l'espace indispensable à la libre expression de notre pensée philosophique, religieuse et politique et à la contribution de chaque individu à la construction de son pays.

Sans cette culture de la paix, qui doit être ancrée dans l'esprit et le cœur des hommes et des femmes de chacun de nos pays, il n'y aura ni stabilité, ni progrès, ni développement. C'est dire toute l'importance de nos assises d'aujourd'hui, qui ont pour objectif non point de nous accorder sur la teneur d'un projet de résolution et de voter en sa faveur, mais c'est pour nous l'occasion aujourd'hui solennelle de proclamer notre foi en l'ONU, mais surtout l'occasion de renoncer à la violence dans le règlement des conflits, car nous savons que toute solution, pour être durable, doit passer par la négociation et voir la contribution de toutes les parties concernées dans cet exercice qui doit déboucher inéluctablement sur une seule solution, qui serait la prise en compte des sentiments, des opinions, des points de vue et des intérêts de chacun et de tous.

Il est donc indispensable que cette culture de la paix soit promue ici-même au sein des Nations Unies, mais il faudrait qu'il en soit de même dans nos pays respectifs afin que nos peuples soient armés de cet instrument nouveau, seul capable de préserver nos peuples et nos nations des conflits qui, partout dans le monde et pendant très longtemps, ont déchiré des nations tout entières.

L'UNESCO nous engage donc à oeuvrer avec elle à la définition d'un nouveau cadre d'action, en nous inspirant des valeurs qui nous sont toutes chères, dont notamment le respect des droits de l'homme, le respect de la démocratie et surtout la bonne gestion des affaires publiques qui, de l'avis de ma délégation, constitue le creuset de toute action gouvernementale et l'instrument nécessaire pour assurer un développement harmonieux et bénéfique à chacun des citoyens de nos pays respectifs.

Il importe donc que nous nous employions à créer les instruments normatifs qui sont indispensables pour créer cette primauté du droit sur l'usage de la force pour faire en sorte qu'à chaque citoyen dans nos pays soit accordé à la fois le droit mais aussi qu'il lui soit donné l'espace indispensable à l'expression de ses sentiments et au libre choix qu'il est appelé à faire dans la définition de ce que doit être le devenir de son pays.

Pour nous autres Africains qui sommes aujourd'hui confrontés dans diverses régions de notre continent à des conflits nouveaux, nous sommes parties prenantes dans cette nouvelle aventure à laquelle nous convie l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Nous sommes d'accord avec l'UNESCO pour reconnaître que seule la convivialité, seule la tolérance, seul le respect d'autrui, seul le respect des droits de l'homme peuvent contribuer au développement de nos pays respectifs. Nous sommes d'accord avec l'UNESCO pour faire en sorte que chacun de nos peuples comprenne que c'est dans l'intégration et non dans l'exclusion que se trouvent le futur et le devenir de nos nations. Nous sommes donc appelés aujourd'hui non seulement à renforcer cette idée nouvelle qui est promue par l'UNESCO et qui voudrait que chacun d'entre nous apporte sa contribution à l'édification d'un monde nouveau grâce au dialogue, grâce à la promotion d'une culture de la paix. Il faudrait qu'ici et maintenant, nous proclamions notre adhésion totale à cette nouvelle culture de la paix que proclame le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Nous pensons qu'il est indispensable que nous apportions notre adhésion unanime à ce projet de résolution, mais qu'il est non moins important que nous fassions l'effort nécessaire pour que dans chacun de nos pays respectifs, chaque citoyen comprenne l'utilité et l'importance de la culture de la paix; que nous puissions nous embrasser dans un élan nouveau pour qu'enfin toutes ces rancoeurs qui ont contribué à beaucoup d'incompréhension, toute cette intolérance qui a contribué à beaucoup de conflits dans nos pays respectifs soient bannis grâce à ce nouveau dialogue et à cette culture que nous avons tous décidé de promouvoir.

L'Afrique, comme je l'ai dit tout à l'heure, est partie prenante et nous sommes d'accord pour contribuer à cet effort et pour faire en sorte que nos peuples respectifs puissent s'épanouir dans un cadre nouveau grâce au dialogue et à la concertation, grâce au respect de l'individu et grâce à la promotion d'un dialogue interconfessionnel et culturel seul capable de conduire à cet espace nouveau et surtout à nous attribuer cet instrument indispensable à la conciliation de nos nations respectives et la création d'une nation forte et solidaire.

La délégation de la Guinée-Bissau s'inscrit donc en parfaite harmonie avec ce qu'il nous est demandé de faire. C'est pour cela que nous avons tenu d'ailleurs à coparrainer ce projet de résolution, qui nous paraît important et qui sera, nous l'espérons, le point de départ d'un nouveau concept, d'une nouvelle philosophie, qui contribueront à raffermir les relations de coopération amicale entre les peuples que nous représentons, mais qui constituera aussi la base nouvelle de relations amicales de convivialité entre les peuples, mais surtout dans les pays respectifs que nous représentons.

Nous espérons donc que ce projet de résolution qui a été présenté en début de séance par notre collègue du Bangladesh rencontrera l'assentiment et le soutien de toute la communauté internationale par consensus.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur ce point de l'ordre du jour.

Je donne maintenant la parole au représentant du Luxembourg qui va présenter une motion d'ordre.

**Mme Kirsch** (Luxembourg) : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne.

L'Union européenne attache beaucoup d'importance au thème de la culture de la paix et au texte qui sera issu du débat d'aujourd'hui. C'est pour cela, et ainsi que nous l'avons dit aux auteurs de ce projet, que nous souhaiterions reporter l'action sur le projet de résolution A/52/L.4.

Nous voudrions à cette occasion réaffirmer notre totale disponibilité à poursuivre dans un esprit constructif et positif les consultations avec les auteurs de manière à permettre à l'Assemblée générale de se prononcer sur ce projet rapidement.

**Le Président par intérim** (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant du Bangladesh qui va présenter une motion d'ordre.

**M. Chowdhury** (Bangladesh) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation, ainsi que 42 autres auteurs, a été déçue d'entendre la proposition faite par la représentante du Luxembourg, au nom de l'Union européenne, tendant à renvoyer la décision sur le projet de résolution A/52/L.4.

Ce matin, nous avons eu un débat excellent et exhaustif sur ce point relatif à une culture de la paix, qui a grandement contribué à enrichir les idées échangées par les délégations à ce sujet. Nous pensons qu'il serait possible de prendre une décision ce matin sur le projet de résolution. Le rapport sur ce sujet a été publié le 19 septembre, le projet de résolution le 16 octobre, et nous pensons donc qu'il serait possible de statuer maintenant.

Néanmoins nous apprécions à sa juste valeur l'importance du consensus sur une question aussi fondamentale. Nous voudrions que chacun, tous les 185 Membres de l'Organisation des Nations Unies, s'associe au consensus pour appuyer fermement ce projet de résolution «Vers une culture de la paix». Nous ferons donc preuve de patience. Nous acceptons le renvoi proposé par le Luxembourg tout en espérant que nous n'aurons pas trop longtemps à attendre. Nous espérons que, d'ici une semaine, nous pourrions parvenir à un consensus sur le projet de résolution A/52/L.4. Et j'espère, avec les 43 auteurs du projet, que les changements apportés au projet de résolution seront minimes — ou qu'il n'y en aura pas — et qu'il sera possible la semaine prochaine d'adopter ce projet de résolution tel qu'il est présenté sous la cote A/52/L.4.

Nous espérons et proposons, au nom de ses 43 auteurs, de nous prononcer sur ce texte le plus rapidement possible et au plus tard lundi en huit, c'est-à-dire le 10 novembre.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Costa Rica qui va présenter une motion d'ordre.

**Mme Castro de Barish** (Costa Rica) (*interprétation de l'espagnol*) : Ma délégation est l'une de celles qui ont demandé l'inclusion du point «Vers une culture de la paix» en tant que point séparé sur ce très important sujet, tel qu'il figure dans le document A/52/191 et adopté sans objection par l'Assemblée générale en septembre dernier. Le Costa Rica s'est également porté coauteur du projet de résolution A/52/L.4, qui a été présenté par 37 auteurs, représentés par

le représentant du Bangladesh, et qui, comme ce dernier nous l'a annoncé, compte maintenant 32 coauteurs.

Je saisis cette occasion pour associer le Costa Rica aux intéressantes déclarations des représentants d'El Salvador, au nom des États de l'Amérique centrale, et du Paraguay, au nom du Groupe de Rio.

Je suis également déçue de voir qu'il ait été proposé de reporter l'adoption de ce projet. Il est difficile d'en comprendre la raison car, comme l'a également dit mon collègue du Bangladesh, l'important rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, contenu dans le document A/52/292, date du 19 septembre 1997 et a été publié, comme on peut le voir, il y a plus d'un mois. Notre projet de résolution a été publié dans toutes les langues le 16 octobre 1997, c'est-à-dire il y a deux semaines.

Néanmoins, et bien que nous soyons certains que notre projet de résolution, publié sous la cote A/52/L.4, pourrait être adopté aujourd'hui avec un large appui de l'Assemblée générale, nous tenons compte des considérations de notre collègue du Bangladesh, qui dit qu'il faut être patient — ce qui parfois est très difficile — et reporter l'adoption du projet, afin de parvenir au consensus que requiert l'idée de remplacer la culture de la guerre par la culture de la paix, pour le bien de toute l'humanité et pour respecter les buts et principes de la Charte des Nations Unies.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Swaziland qui va présenter une motion d'ordre.

**M. Dlamini** (Swaziland) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation n'avait pas l'intention de prendre la parole car nous pensons qu'un point tel que celui-ci sur la culture de la paix est une question si délicate que toutes les délégations lui donneront la priorité sur toutes les autres. Ayant appris que l'on demande d'agir doucement sur cette question, ma délégation aimerait préciser qu'elle n'est pas satisfaite.

Si je peux poser une question : Qu'est-ce que la paix, et est-ce qu'elle est fragile? Si la paix est un bien coûteux dans toutes les sociétés, par conséquent il devient impératif d'agir rapidement, afin de créer une culture qui édifie et consolide la paix afin d'éviter les guerres qui éclatent dans un certain nombre d'endroits dans différents continents.

En tant que membres de cette assemblée, on s'attend à ce que nous agissions très rapidement afin de développer

cette culture. L'intention a d'abord été connue au cours de la réunion de la Commission des droits de l'homme cette année, à Genève. Par conséquent, je prie humblement le Président et les délégations qui demandent le report de l'examen de cette question de préciser le moment où nous pourrions en terminer l'examen.

La généralité ne rend jamais justice, en particulier à ceux d'entre nous qui venons d'endroits ou de régions troublés où rien ne peut remplacer le désir de paix et la culture de la paix.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne qui va présenter une motion d'ordre.

**M. Mekdad** (République arabe syrienne) (*interprétation de l'arabe*) : Ma délégation a entendu l'opinion exprimée par l'Union européenne d'une part, et les divers points de vue exprimés par les quatre coauteurs du projet de résolution A/52/L.4 d'autre part. Ma délégation — comme bien d'autres, j'en suis sûr — espère que tout amendement proposé au projet de résolution sera minime, car nous appuyons pleinement le projet qui est après tout parrainé par 42 États Membres.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Compte tenu des déclarations qui viennent d'être faites, une décision sur le projet de résolution A/52/L.4 sera prise à une date ultérieure, qui sera annoncée.

Je donne la parole au représentant du Swaziland qui va présenter une motion d'ordre.

**M. Dlamini** (Swaziland) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation n'a pas l'intention de faire obstacle aux décisions qui sont prises ici, mais je dois dire que ma délégation ne comprend pas bien. Il semble que nous répondions à côté de la question. Je demande au Président par intérim d'être précis. Quand exactement devons-nous nous prononcer et prendre une décision sur ce projet?

J'ai indiqué qu'une culture de la paix n'est pas remplaçable. Par conséquent, je ne pense pas que nous rendrons justice à tout projet de résolution qui cherche à aboutir à cette fin.

Puis-je demander humblement au Président par intérim d'indiquer clairement quand nous allons nous prononcer : cet après-midi ou lundi? Soyons précis sur ce point. Alors l'appui de ma délégation sera assuré.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Le Bangladesh, en tant qu'auteur, a indiqué que les auteurs espèrent que d'ici le 10 novembre l'on pourra se prononcer sur le projet de résolution.

Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Peled-Flax** (Israël) (*interprétation de l'anglais*) : Je souhaite exercer le droit de réponse de ma délégation à la suite des observations très longues faites ce matin par le représentant de la Syrie.

Il est en effet regrettable que, alors que nous nous réunissons ce matin pour parler du rapport (A/52/292) du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) relatif à des activités éducatives menées dans le cadre du projet intitulé «Vers une culture de la paix» et le projet de résolution A/52/L.4 qui l'accompagne, nous avons été soumis par la Syrie à une tirade truffée de tous les vieux arguments que nous entendons depuis des années. La question à l'examen a généré un consensus international considérable, et la tentative de la Syrie d'exploiter cette instance afin de l'engager dans une politisation inutile de cette question n'est pas à son honneur.

Je tiens à réitérer la position d'Israël, telle qu'elle a été énoncée par notre Premier Ministre et notre Ministre des affaires étrangères, et demander à la Syrie de revenir à la table des négociations afin que la paix, que tant le peuple israélien que le peuple syrien souhaitent et méritent, puisse être réalisée. Les déclarations belliqueuses dans les instances internationales ne sont pas le moyen de réaliser la paix, ni d'engendrer sa culture.

**M. Mekdad** (République arabe syrienne) (*interprétation de l'arabe*) : Lorsque ma délégation a parlé d'une culture de la paix, nous avons été très précis. Nous avons dit clairement et avec précision ce que devait être une culture de la paix. Nous avons dit qu'une culture de la paix doit être édiflée sur les fondements du droit international, les résolutions de l'ONU, la Charte des Nations Unies et le droit humanitaire. Nous sommes-nous trompés de sujet?

Nous avons de surcroît ajouté qu'une culture de la paix signifiait s'éloigner des racines de la culture de la guerre, et dans ce contexte nous avons fait observer clairement que

l'occupation étrangère était l'une des principales causes de guerre.

Je viens d'entendre la déclaration du représentant de l'occupation israélienne; l'arrogance qui caractérise son exposé est surprenante. Ceux qui défendent la liberté de leur peuple et de leur terre tournent-ils le dos à la culture de la paix? Si une culture de la paix ne signifie pas la fin de l'occupation étrangère alors quelle est sa signification? Si une culture de la paix ne signifie pas le respect des droits de l'homme, alors que signifie-t-elle?

L'occupation israélienne des terres arabes prive les peuples arabes syrien, palestinien et libanais de leurs droits de l'homme les plus élémentaires, car les soldats de l'occupation israélienne portent atteinte à tous les aspects relatifs à la dignité, à la culture de l'être humain et au respect qui lui est dû.

La Syrie, qui a recherché la paix, et dont les positions ont conduit à la convocation de la Conférence de Madrid sur la paix, s'est toujours déclarée disposée à poursuivre le processus de paix au stade où il a été interrompu, sur la base des principes de l'échange de terres contre la paix et du respect des résolutions des Nations Unies en faveur de la paix. Quelle erreur avons-nous commise?

La Syrie est prête à reprendre les pourparlers de paix lorsque Israël se montrera disposé à respecter les principes des Nations Unies et les fondements de la paix. Il s'agit là d'une politique stratégique constante de la République arabe syrienne sur la question de la paix dans cette région du monde.

### **Rapports de la Cinquième Commission**

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner les rapports de la Cinquième Commission sur les points 123, 159 et 133 de l'ordre du jour.

S'il n'y a pas de propositions au titre de l'article 66 du règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas discuter les rapports de la Cinquième Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote. Les positions des délégations concernant les recommandations de la Cinquième Commission ont été

clairement exposées à la Commission et sont consignées dans les documents pertinents.

Je rappelle aux membres que conformément au paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que :

«Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure du possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission.»

Je rappelle également aux délégations, toujours conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant de nous prononcer sur les recommandations contenues dans les rapports de la Cinquième Commission, j'informe les représentants que nous allons procéder à la prise de décisions de la même manière qu'en Cinquième Commission, sauf notification contraire adressée à l'Assemblée.

### **Points 123 et 159 de l'ordre du jour**

#### **Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola**

#### **Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola**

#### **Rapport de la Cinquième Commission (A/52/547)**

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport qui pour le moment figure dans le document A/C.5/52/L.6.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 52/8).*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen des points 123 et 159 de l'ordre du jour.

### **Point 133 de l'ordre du jour**

#### **Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria**

### **Rapport de la Cinquième Commission (A/52/543)**

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté le projet de décision sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de décision est adopté.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 133 de l'ordre du jour.

### **Programme de travail**

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais faire une communication à propos du programme de travail. La poursuite de l'élection des membres du Conseil économique et social aura lieu le lundi 3 novembre, à 10 heures.

*La séance est levée à 13 h 20.*